



Société Internationale d'Appui au Développement Economique et Social
Etude - Formation - Conseils en Gestion - Travaux Divers



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



**IMPACT DES CRISES POLITICO-MILITAIRES
ET POST-ELECTORALE SUR LE SECTEUR PRIVE
EN COTE D'IVOIRE**

Etude Diagnostique du secteur privé RAPPORT FINAL

Juin 2014

Le Directeur Général

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4
SIGLES ET ABREVIATIONS	5
RESUME EXECUTIF.....	8
I - RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE	11
1.1. Contexte et justification	11
1.2. Objectifs	12
1.3. Résultats attendus.....	12
1.4. Prestations à fournir par le client et personnel de contre partie	12
II - APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	14
2.1. Phase préliminaire.....	14
2.1.1. Etude documentaire.....	14
2.1.2. Entretien avec le personnel du projet et autres partenaires	15
2.2. Phase d'exécution	15
2.2.1. Description de l'enquête	15
2.2.2. Elaboration des supports de collecte	17
2.2.3. Sensibilisation	18
2.2.4. Animation des focus groups et collecte des données statistiques sur les sinistres.....	18
2.2.5. Mode de traitement des données	18
2.3. Restitution des résultats	19
2.3.1. Restitution des résultats provisoires.....	19
2.3.2. Séance d'échanges et d'harmonisation sur le rapport provisoire.....	19
III - GRANDES PHASES DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE.....	21
3.1. Coup d'Etat militaire de décembre 1999	21
3.2. Election présidentielle de 2000	21
3.3. Attaque du 19 septembre 2002.....	21
3.4. Accords de Kléber-Linas Marcoussis et manifestations de janvier 2003	22
3.5. Opération Dignité et événements du 4 au 10 novembre 2004	22
3.6. Crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011	22
IV - PLACE DU SECTEUR PRIVE DANS L'ECONOMIE IVOIRIENNE	24
4.1. Indicateurs économiques de la Côte d'Ivoire pendant la période de crise.....	24
4.2. Importance du secteur privé dans l'économie ivoirienne	24
V - IMPACT DES CRISES SOCIO-POLITQUES SUR LE SECTEUR PRIVE.....	27
5.1. Etat des lieux des préjudices subis par le secteur privé	27
5.1.1. Analyse des données de la CCI-CI	28
5.1.2. Analyse des données de la CGE-CI	29
5.1.3. Analyse des données de l'IPRAVI.....	30
5.1.4. Analyse des données de la CNM-CI.....	30
5.1.5. Analyse des données de la FIPME.....	31
5.1.6. Analyse des données de la DPP	32
5.1.7. Analyse des données du Cabinet SIADES à l'intérieur du pays.....	32
5.2. Préoccupations du secteur privé.....	33
5.3. Mesures prises par le Gouvernement à l'égard du secteur privé pendant les crises socio-politiques.....	35
5.3.1. Description des mesures prises par le Gouvernement	35
5.3.1.1. Actions ciblées en faveur du secteur privé.....	35
5.3.1.2. Actions spécifiques relatives aux allègements fiscaux	36
VI – CONTRAINTES ET LIMITE DE L'ETUDE.....	41
VII – RECOMMANDATIONS.....	43
7.1. Description des mesures de relance du secteur privé.....	43
7.2. Description du dispositif proposé pour la relance du secteur privé	44
7.2.1. Classification des entreprises sinistrées	44

7.2.2. Dispositif de relance du secteur privé	45
7.2.3. Cadre d'intervention d'urgence	47
BIBLIOGRAPHIE	50
ANNEXES	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Organisation des focus groups à Abidjan et à l'intérieur du pays.....	17
Tableau 2 : Produit Intérieur Brut (PIB) de 2000 à 2012 en milliards FCFA.....	24
Tableau 3 : Produit Intérieur Brut (PIB) de 2002 à 2010 en milliards FCFA (en francs courants).....	25
Tableau 4 : Evaluation financière des préjudices déclarés par l'ensemble des entreprises du secteur privé de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011	28
Tableau 5 : Préjudices déclarés par les entreprises affiliées à la CCI-CI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011	28
Tableau 6 : Préjudices déclarés par les entreprises affiliées à la CGE-CI suite à la crise post-électorale de 2010-2011.....	29
Tableau 7 : Préjudices déclarés par les unités affiliées à l'IPRAVI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011.....	30
Tableau 8 : Préjudices déclarés par les artisans affiliés à la CNM-CI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011.....	30
Tableau 9 : Préjudices déclarés par les groupements d'artisans affiliés à la CNM-CI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011.....	31
Tableau 10 : Préjudices déclarés par les commerçants ou entreprises affiliées à la FIPME pendant les différentes crises socio-politiques de la Côte d'Ivoire	31
Tableau 11 : Préjudices déclarés par les entreprises à participations financières publiques auprès de la DPP pendant les différentes crises socio-politiques de la Côte d'Ivoire	32
Tableau 12 : Préjudices déclarés par les artisans, commerçants ou entreprises de l'intérieur du pays pendant les différentes crises socio-politiques de la Côte d'Ivoire.....	32
Tableau 13 : Résultats des focus groups réalisés à Abidjan selon les branches d'activités	33
Tableau 14 : Résultats des focus groups réalisés à l'intérieur du pays selon les localités visitées.....	34
Tableau 15 : Incidence financière des mesures d'allègements contenues dans l'annexe fiscale 2011....	38
Tableau 16 : Incidence financière des mesures d'allègements contenues dans l'annexe fiscale 2012....	39
Tableau 17 : Incidence financière des mesures d'allègements contenues dans l'annexe fiscale 2013....	39
Tableau 18 : Dispositif d'appui au secteur privé	45
Tableau 19 : Moyenne annuelle du coût fiscal consentie par l'Etat sur la période 2011-2013 aux entreprises sinistrées par les différentes crises socio-politiques.....	47
Tableau 20 : Part de la contribution sollicité par les banques publiques relativement au montant des préjudices subis.....	48
Tableau 21 : Cadre d'intervention d'urgence de l'Etat pour le dédommagement des entreprises sinistrées par les différentes crises socio-politiques.....	48

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGEPE : Agence d'Etude et de promotion de l'Emploi

ANRMP : Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics

APBEF-CI : Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire

APD : Aide Publique au Développement

APEX-CI : Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire

APSFDCI : Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire

BAD : Banque Africaine de Développement

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

BIDC : Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO

BNETD : Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement

BOAD : Banque Ouest-Africaine de Développement

CCI-CI : Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire

CDI : Contrat de Développement Innovation

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEFEB : Centre d'Etudes Financières Economiques et Bancaires

CENTIF : Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière

CEPICI : Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire

Cf. : Confère ou se référer à

CGECI : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire

CNDP : Comité National de la Dette Publique

CNM-CI : Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire

CNO : Centre - Nord – Ouest

CNPI : Conseil National du Patronat Ivoirien

CTI : Commission Technique des Investissements

DFI : Development Finance International

DGDI : Don de Gouvernance et Développement Institutionnel

DPP : Direction des Participations et de la Privatisation

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Etc. : Et cætera

FBCF : Formation Brute de Capital Fixe

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

FCR : Facilité de Crédit Rapide du FMI

FEC : Facilité Elargie de Crédit

FFS-PME : Fonds Francophone de Soutien aux Petites et Moyennes Entreprises

FIDEN : Fonds Ivoirien pour le Développement de l'Entreprise Nationale

FIPME : Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises

FMI : Fonds Monétaire International

FNISCI : Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire

GCPND : Groupe Consultatif Plan National de Développement

GIABA : Groupe Intergouvernemental d'Actions contre le Blanchiment d'Argent ;

GTN : Groupe de Travail National

IDE : Investissements Directs Etrangers

INIE : Institut Ivoirien de l'Entreprise

INS : Institut National de la Statistique

IPI : Indice de la Production Industrielle

IPRAVI : Inter-Professions Avicoles de Côte d'Ivoire

Km : Kilomètre

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques

OIPI : Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel

PARE/PME : Projet d'Appui à la Revitalisation et à la Gouvernance des Entreprises

PIB : Produit Intérieur Brut

PME/PMI : Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries

PPP : Partenariats Publics Privés

PPTE : Pays Pauvres Très Endettés

PURSSAB/RENFCAP : Projet de Renforcement des Capacités de l'Administration Publique

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RNB : Revenu National Brut

SFI : Société Financière Internationale

SIR : Société Ivoirienne de Raffinage

SOTRA : Société des Transports Abidjanais

SPFP : Sociétés à Participations Financières Publiques

TOB : Taxe sur les Opérations Bancaires

TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

RESUME EXECUTIF

Les différentes crises socio-politiques traversées par la Côte d'Ivoire ont eu des conséquences néfastes sur l'économie ivoirienne en général et sur le secteur privé qui en a payé un lourd tribut. Vu la contribution de ce secteur à la croissance économique, le Gouvernement entend poursuivre un certain nombre d'actions en vue d'assurer sa relance et lui permettre de jouer pleinement son rôle de production de la richesse nationale.

L'objectif général de cette étude est de permettre à l'Etat de mettre en place un mécanisme de soutien au secteur privé en vue de la relance post-crise.

De façon spécifique, il s'agira de :

- inventorier le préjudice subi par les entreprises du secteur privé pendant la crise ;
- connaître le nombre exact des entreprises sinistrées ;
- recueillir et faire la synthèse des préoccupations et propositions du secteur privé dans le cadre de la relance des activités économiques et étudier leur faisabilité ;
- proposer un dispositif d'appui de relance du secteur privé.

Les préjudices subis par le secteur privé sont de deux (2) ordres :

- les dommages directs, composés de :
 - ✓ destructions de bâtiments administratifs et d'exploitation ;
 - ✓ destructions d'équipements de production ;
 - ✓ destructions, pillage ou vols de matériel roulant et outillage ;
 - ✓ destructions, pillage ou vols de stocks de produits finis et de matière première ;
 - ✓ de vol de numéraire.
- et les dommages indirects, composés de créances en souffrance, de primes impayées et de pertes d'exploitation.

L'évaluation financière globale de ces préjudices, s'élève à 966 milliards de francs CFA pour un total de 2 213 entreprises, commerçants et artisans sinistrés.

Les préoccupations posées par les artisans ainsi que les entreprises sinistrées ayant pris part aux focus groups s'articulent autour de trois (3) points : i) les appuis de l'Etat sont restés indirects et limités dans le temps, ii) les PME/PMI et surtout les acteurs du secteur informel, dominés par les artisans et les commerçants n'ont reçu aucune assistance de l'Etat depuis le déclenchement de la crise socio-politique de décembre 1999, iii) l'Etat fait des promesses, mais il n'agit pas véritablement dans le sens d'apporter les appuis nécessaires en vue de la relance effective de l'activité économique.

Fort de ces préoccupations, de nombreuses entreprises ne croient plus à un quelconque dédommagement effectif des entreprises sinistrées afin d'assurer la relance des activités économiques.

Avec l'appui des partenaires au développement (Banque mondiale, Union européenne et Banque africaine de développement), l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures pour l'amélioration de l'environnement des affaires et assurer de façon spécifique, la reprise effective post-crise des activités économiques.

Outre les actions relatives aux allègements fiscaux et celles ciblées en faveur du secteur privé, ces mesures portent globalement sur l'amélioration de l'environnement sécuritaire, le renforcement de l'efficacité de l'Administration publique, l'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures, l'amélioration du cadre institutionnel et opérationnel d'exercice des activités économiques ainsi que l'augmentation de l'offre et de la qualité de la main d'œuvre.

Le Cabinet SIADES propose un dispositif de relance du secteur privé qui s'articule autour de six (6) grands types d'entreprises sinistrées, cinq (5) objectifs opérationnels et un ensemble de mesures à prendre par l'Etat.

Les différents types d'entreprises sinistrées définis dans le cadre du dispositif de relance du secteur privé sont :

- les artisans ou les unités de production informelles en cessation d'activités ;
- les entreprises fermées ou non fonctionnelles ;
- les entreprises publiques fonctionnelles ;
- les grandes entreprises privées fonctionnelles ;
- les PME/PMI privées fonctionnelles ;
- les artisans ou les unités de production informelles encore en activité.

Concernant les objectifs opérationnels du dispositif de relance, il s'agit :

- du renouvellement ou le renforcement de l'outil de production ;
- de la réduction des charges et des surcoûts de production ;
- de l'amélioration des conditions d'accès au financement bancaire ;
- de l'amélioration de la trésorerie et de la situation financière des entreprises ;
- du renforcement de la sécurité et de l'environnement de travail des entreprises.

Les mesures proposées par le Cabinet SIADES dans un cadre d'intervention d'urgence pour la relance du secteur privé sont :

- l'indemnisation financière avec un taux de 52,58% des préjudices subis par les entreprises ;
- l'accès au crédit bail ;
- l'accroissement ou le versement effectif des subventions ;
- le paiement des crédits fournisseurs ;
- le remboursement des crédits de TVA ;
- le remboursement de la dette intérieure ;
- l'accélération des procédures administratives de création et d'exploitation des entreprises ;
- l'assouplissement des conditions de dédouanement des marchandises ;
- l'assouplissement des conditions d'exportation des marchandises ;
- la suppression ou allègement d'impôts, droits et taxes ;
- l'accès au financement extérieur à travers les prêts rétrocédés ou garantis ;
- les réductions de taxes bancaires et de frais financiers ;
- l'annulation de dettes fiscales ;
- la création de fonds de garantis ou l'ouverture de lignes de crédit auprès des banques et des structures de microfinance.

Ces mesures ont été schématisées pour chaque type d'entreprises sinistrées et chaque objectif opérationnel visé.

- I -
RAPPEL DES TDR
DE L'ETUDE

I - RAPPEL DES TERMES DE REFERENCE

1.1. Contexte et justification

La Côte d'Ivoire a connu la plus grave crise de son histoire avec la crise post-électorale déclenchée en décembre 2010 et qui a duré jusqu'au mois d'avril 2011. Cette crise a eu des conséquences néfastes sur l'économie ivoirienne qui a enregistré en 2011 un taux de croissance négatif de 4,7%.

Le secteur privé n'a malheureusement pas été épargné et a subi d'importants dégâts. Selon les analyses préliminaires des conséquences de la crise post-électorale par secteur d'activités, les entreprises industrielles, de commerce et de services semblent les plus touchées. Ces entreprises ont souffert du pillage et de l'indisponibilité des intrants en partie importés à cause de l'embargo maritime et des interruptions de contrats de livraison. La crise a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises notamment les Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Au regard de toutes ces difficultés, des mesures ont été prises afin de juguler les effets néfastes de cette crise. Ces mesures ont été prises aussi bien par les entreprises les plus résistantes que par le Gouvernement en vue de réduire son impact et permettre à l'économie ivoirienne de se redresser.

Le secteur privé étant un partenaire privilégié de l'Etat, ce dernier entend créer les conditions de son émergence et lui permettre de profiter des opportunités relatives à la relance des investissements. En effet, dans le Plan National de Développement (PND), le Gouvernement se propose de consacrer sur la période 2012-2015 près de 12 000 milliards FCFA à des actions d'investissements portant sur l'ensemble des secteurs de l'économie.

Dans ce cadre, l'Etat compte attirer les investissements privés et maintenir la dynamique d'une croissance forte, soutenue et inclusive à travers l'amélioration de l'environnement des affaires et la restauration de la sécurité sur toute l'étendue du territoire. Ces investissements permettront de réduire le taux de pauvreté et de relancer l'emploi particulièrement celui des jeunes.

Pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle dans la relance des investissements, des réflexions ont été menées, au lendemain de la fin de la crise post-électorale. Ces réflexions ont été le fait du secteur lui-même qui a fait son analyse de l'impact de la crise post électorale sur l'économie. Par ailleurs, sous l'impulsion de l'Administration publique, une étude du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) relative aux préjudices subis par le secteur public a été réalisée.

Cette dernière étude a permis à l'Etat de Côte d'Ivoire d'avoir une première idée de l'impact de la crise sur les perspectives de l'économie ivoirienne et de mettre en place les premières mesures d'urgence dans le cadre de la reprise effective post-crise des activités économiques telles que contenues dans le programme économique et financier 2011 appuyé par la Facilité de Crédit Rapide (FCR) du FMI.

Toutefois, cette étude comporte un certain nombre de faiblesses. En effet, il ressort un déficit d'informations sur :

- le nombre exact d'entreprises sinistrées ;
- l'ampleur réelle des préjudices directs au regard du nombre d'entreprises sinistrées retenues ;
- l'ampleur des préjudices indirects non pris en compte par l'étude du BNETD ;
- les conséquences sociales (emploi) des préjudices subis ;
- le taux de reprise des activités par les entreprises sinistrées.

Aussi, est-il apparu nécessaire, après les échanges avec le secteur privé au sein du Comité de concertation « Etat-secteur privé », d'approfondir les études existantes en vue de mesurer efficacement l'effort attendu des pouvoirs publics dans l'appui à apporter au secteur privé.

En effet, après l'évaluation des préjudices subis par les opérateurs économiques, des réflexions sont actuellement en cours au sein du Comité de concertation « Etat secteur privé » en vue de la mise en place de mécanismes d'appuis techniques et financiers en faveur des entreprises sinistrées.

Au total, la présente étude devrait venir en complément aux études antérieures sur le même sujet pour approfondir l'analyse sur le secteur privé dans le cadre de la relance des investissements en Côte d'Ivoire.

C'est dans ce contexte que la Direction Générale de l'Economie a sollicité et obtenu à travers le Programme d'Urgence pour la Restauration des Services Sociaux et Administratifs de Base volet Renforcement des Capacités de l'Administration Publique (PURSSAB/RENFCAP) un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue de la réalisation de cette étude.

1.2. Objectifs

L'objectif général de cette étude est de permettre à l'Etat de mettre en place un mécanisme de soutien au secteur privé en vue de la relance post-crise.

De façon spécifique, il s'agira de :

- faire l'inventaire du préjudice subi par les entreprises du secteur privé pendant la crise ;
- identifier le nombre exact des entreprises sinistrées ;
- recueillir et faire la synthèse des préoccupations et propositions du secteur privé dans le cadre de la relance des activités économiques et étudier leur faisabilité ;
- proposer un dispositif d'appui de relance du secteur privé.

1.3. Résultats attendus

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- un état des lieux du préjudice subi par le secteur privé est dressé ;
- les préoccupations du secteur privé sont recensées ;
- les mesures prises par le Gouvernement à l'égard du secteur privé depuis la fin de la crise post-électorale sont connues ;
- les recommandations pour la relance du secteur privé sont formulées.

Au terme de l'étude et avec l'application des directives du consultant, l'on devrait s'attendre aux résultats suivants à moyen et long terme :

- l'accroissement de la part du secteur privé dans l'investissement en Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises ivoiriennes.

Le consultant devra consigner l'ensemble des résultats attendus de l'étude dans un rapport. Ce rapport sera présenté en deux versions : une version provisoire et une version finale tenant compte des remarques et suggestions du comité de validation. Chaque version du rapport devra être fourni en cinq (5) exemplaires dont un sur CD ROM.

1.4. Prestations à fournir par le client et personnel de contre partie

Le client devra mettre à la disposition du consultant, la documentation et l'information nécessaires pour une bonne réalisation de la mission.

En ce qui concerne le personnel technique et administratif de contrepartie devant être affecté par le client auprès de l'équipe du consultant, il s'agit d'un (1) représentant de la Cellule Technique de Coordination et d'un (1) représentant de la Direction Générale de l'Economie.

- II -
APPROCHE
METHODOLOGIQUE

II - APPROCHE METHODOLOGIQUE

La mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier en faveur des entreprises sinistrées tient compte des préjudices subis, des préoccupations et des propositions faites par ces dernières. Elle exige la mobilisation d'une méthodologie rigoureuse prenant en compte le respect d'une démarche scientifique.

Ainsi, bien que l'un des objectifs spécifiques soit la réalisation de l'inventaire des préjudices subis par les entreprises du secteur privé, il n'a pas été seulement question d'une approche quantitative ; nous lui avons associé une approche qualitative compte tenu de l'orientation fondamentale de l'étude : celle de recueillir les préoccupations et propositions des acteurs de ce secteur en vue de la mise en place d'un mécanisme d'appui.

L'approche quantitative a permis de collecter l'ensemble des données secondaires disponibles sur les préjudices subis par le secteur privé. Les informations collectées portent sur les éléments suivants :

- le nombre d'entreprises sinistrées et l'ampleur des dégâts ;
- le dénombrement du préjudice indirect des entreprises ;
- la quantification du taux de reprise des activités ;
- la quantification sociale de l'ampleur des sinistres en termes d'emploi.

L'enquête qualitative a été utilisée pour saisir les préoccupations et les propositions des acteurs du secteur privé pour la mise en place d'un mécanisme d'appui technique et financier de relance économique post crise.

La mission s'est déroulée en trois (3) phases : une phase préliminaire, une phase d'exécution et une phase de restitution.

2.1. Phase préliminaire

Après la notification du démarrage qui a eu lieu le jeudi 09 juillet 2013, le cabinet SIADES a organisé une rencontre avec la cellule technique de coordination du projet RENFCAP et la DGE pour la validation de la méthodologie et du programme de la mission. Ce premier contact a marqué le début de la phase préliminaire qui comprend une étape de recherche documentaire et une étape de discussion avec les différents responsables chargés de la gestion du projet ainsi que les autres partenaires à savoir le Ministère de l'Industrie et des Mines, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, la CCI-CI, la CGE-CI, la CNM-CI, la FIPME et le BNETD.

a

2.1.1. Etude documentaire

Cette phase a été essentielle et indispensable au succès de la mission. Elle a permis à l'équipe technique de la mission de connaître le projet RENFCAP et de s'approprier l'étude à réaliser. Elle a également permis de faire le point des études et des réflexions récentes sur l'impact de la crise sur le secteur privé ivoirien. A cet effet, la recherche documentaire s'est appuyée sur :

- le rapport de l'étude du Bureau National d'Etudes Techniques et Développement (BNETD) relative aux préjudices du secteur public ;
- le rapport de la collecte des données sur les entreprises sinistrées du secteur Privé initié par la Chambres de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) ;
- les données disponibles sur les sinistres sur l'artisanat et les PME à Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI) ;
- les données disponibles sur les entreprises sinistrées auprès de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE-CI) ;
- les données disponibles sur les entreprises sinistrées auprès de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) ;

- les données disponibles sur les entreprises sinistrées auprès de l'Inter-Professions Avicoles de Côte d'Ivoire (IPRAVI)
- les autres ouvrages et études sur l'impact de la crise post-électorale sur entreprises privées et les propositions pour relancer les activités économiques ;
- les documents statistiques récents sur le secteur privé ivoirien.

Cette phase a permis de disposer de certaines informations utiles pour l'étude. L'étude documentaire présente deux avantages : celui de préparer les différents guides d'entretien (à cause des informations qu'elle va fournir au consultant), et celui de fournir un ensemble de données théoriques et statistiques à même d'éclairer l'équipe de mission ainsi qu'un aperçu du nombre des acteurs du secteur privé et des sources d'informations qui pourraient servir à la collecte des données nécessaires à la réalisation l'étude diagnostique.

Elle s'est déroulée sur une période de trois (3) jours et elle a été exécutée par l'équipe de mission composée des deux (2) consultants.

2.1.2. Entretien avec le personnel du projet et autres partenaires

Cette étape est aussi importante que la première car elle a permis à l'équipe technique de la mission de discuter directement avec les parties prenantes du projet. Les personnes rencontrées dans le cadre de cette discussion sont les responsables de la cellule technique de coordination du projet PURSSAB/RENFCAP impliqué dans le pilotage dudit projet ainsi que les ministères ayant menés des actions ou commandités des études et réflexions sur l'impact de la crise post-électorale sur le secteur privé en vue de prendre des mesures d'accompagnement de ce secteur (Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et Ministère d'Etat, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME).

Au-delà de sa capacité d'élucider davantage la compréhension de la mission, cette activité a permis de préparer et d'affiner les questions des guides d'entretien qui ont servis à la collecte des données. Cette activité a pris trois (3) jours et a été également réalisée par les deux (2) consultants.

2.2. Phase d'exécution

2.2.1. Description de l'enquête

a) Population cible

La population cible est composée par l'ensemble des entreprises privés et des organisations professionnelles qui ont été créées pour la défense des intérêts du secteur privé en Côte d'Ivoire. Les plus significatives sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Chambre Nationale de Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI), la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ou le Patronat ivoirien, la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI), l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI) et la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME).

A ce groupe, il faut ajouter les structures de l'Etat ayant conduit des activités d'accompagnement du secteur privé après la crise post-électorale. Il s'agit du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances, du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget, du Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, du Ministère de l'Industrie et des Mines, du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, etc. ainsi que des différents projets initiés en vue de la relance post-crise de l'activité économique.

b) Outils de collecte des données

La collecte des données a été faite à partir de deux techniques : l'entretien semi directif et le focus group. La première technique de par son caractère accorde une certaine autonomie de l'enquêté en lui permettant de se prononcer quasi librement sur un sujet donné. Dans le cadre de cette étude elle

a eu pour avantage de donner la possibilité aux enquêtés de livrer sans contrainte leurs préoccupations et leurs propositions pour la mise en place du mécanisme d'appui au secteur privé. Cependant, dans un but de confrontation directe des informations, nous avons appuyé la technique précédente par celle du focus group. Cela a pour avantage de mettre sur scène les futurs bénéficiaires et les gestionnaires du mécanisme d'appui.

Concrètement, les entretiens semi directifs ont été réalisés avec trois (3) différents guides. Le premier a été adressé aux gestionnaires des projets initiés par l'Etat et les partenaires au développement au niveau des Ministères et leurs services déconcentrés en faveur du secteur privé après la crise post-électorale. Il s'articule autour des activités réalisées, de l'impact de ses activités sur le secteur privé et leurs recommandations pour une bonne gestion du mécanisme d'appui à ce secteur.

Le deuxième a été adressé aux responsables du BNETD et de la CCI-CI qui ont réalisé les études sur les entreprises sinistrées. Il s'articule autour de la méthodologie utilisée, des résultats obtenus au niveau du nombre des entreprises sinistrées, de l'ampleur du sinistre sur le plan technique, économique et social pour chaque entreprise.

Ces entretiens se sont déroulés sur une période de trois (3) jours et ils ont été exécutés par les 2 consultants.

Quant aux focus groups ils ont été réalisés l'aide d'un guide d'entretien autour du thème de débat : « L'impact de la crise post-électorale et l'appui technique et financier au secteur privé ivoirien ». Ils ont été animés par les consultants.

c) Objectifs des entretiens

- ✓ **Collecte des données auprès des gestionnaires des projets d'appui au secteur privé après la crise post-électorale initiés par l'Etat et les partenaires au développement**

Elle s'est appuyée sur les services des structures ayant géré les appuis techniques et financiers de l'action du Gouvernement en faveur du secteur privé au cours de la période post-crise. Auprès de ces services, l'enquête a permis de :

- collecter les données sur la nature, l'origine et les bénéficiaires de cet appui ;
- mesurer l'impact de cet appui sur les entreprises du secteur privé ;
- recueillir des recommandations pour la mise œuvre d'un mécanisme de relance économique.

- ✓ **Collecte des données auprès des responsables des études du BNETD, de la CCI-CI, de la CGE-CI, de la CNM-CI, de la FIPME de l'IPRAVI et des autres structures sur les entreprises sinistrées**

Elle s'est intéressée aux structures qui ont collecté des données sur les entreprises sinistrées. Il s'agit surtout du BNETD, de la CCI-CI, de la CGE-CI, de la CNM-CI, de la FIPME, l'IPRAVI et d'autres structures de développement ou d'organisations professionnelles des entreprises. L'objectif visé a été de :

- identifier les entreprises sinistrées ;
- quantifier l'ampleur des dégâts financiers et matériels ;
- évaluer le préjudice social ;
- recueillir des propositions d'actions visant à améliorer le fonctionnement du mécanisme d'appui qui sera mis en place par le gouvernement.

d) Organisation des focus group

Des focus group ont été organisés par branche d'activités (agriculture, industrie, électricité gaz, production, services, assurance, commerce, bâtiment, transport, etc.) regroupant les trois secteurs de l'économie (Primaire, secondaire et tertiaire). Ils ont permis de collecter les données disponibles sur les entreprises sinistrées et de recueillir leurs préoccupations ainsi que les propositions des participants en vue d'assurer la relance de l'activité économique en général et du secteur privé en particulier.

e) Technique d'échantillonnage des focus groups

Le choix des personnes ressources des focus group de l'enquête a été réalisé sur la base de leur représentativité qualitative c'est-à-dire en tenant compte de leur responsabilité dans l'animation, la gestion des organisations de leur branche d'activités et surtout leur implication dans les initiatives d'appui aux entreprises (Entrepreneurs, Directeurs Généraux d'entreprises, responsables ou animateurs des organisations d'entreprise).

Comme le montre le tableau ci-dessous, ce sont au total dix (10) focus groups qui ont été animés à Abidjan, du 24 au 30 juillet et six (6) focus à l'intérieur du pays, du 1^{er} au 10 août 2013.

Tableau 1 : Organisation des focus groups à Abidjan et à l'intérieur du pays

Focus groups à Abidjan			
Secteurs	Branches d'activités	Nombre de participants	Nombre de focus groups
Primaire	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	15	1
	Industries extractives	15	1
Secondaire	Industries manufacturières	15	1
	Electricité gaz et eau	15	1
	Bâtiments et travaux publics	15	1
Tertiaire	Commerce de gros et détail	15	1
	Transport, entrepôts et communications	15	1
	Banques, Assurances, Aff. Immobilière, Services	15	1
	Service à la collectivité et personnels	15	1
TOTAL		135	9
Focus de l'intérieur du pays			
Nombre de participants par branche	Localité	Nombre de participants	Nombre de Focus
1 participant par branche d'activité	BOUAKE	10	1
1 participant par branche d'activité	DALOA	10	1
1 participant par branche d'activité	MAN	10	1
1 participant par branche d'activité	KORHOGO	10	1
1 participant par branche d'activité	SAN-PEDRO	10	1
1 participant par branche d'activité	YAMOOUSSOUKRO	10	1
TOTAL		60	6

Le choix des localités ci-dessus est fonction de leur affectation par la crise socio-politique d'une part (zone CNO : Bouaké, Man et Korhogo) et de leur dynamisme économique d'autre part (pôle économique (San-Pedro, Daloa et Yamoussoukro).

2.2.2. Elaboration des supports de collecte

Les guides d'entretien ont été élaborés sur la base des objectifs de l'étude et des données recueillies lors de la phase préliminaire.

2.2.3. Sensibilisation

C'est une phase très importante et indispensable au succès de toute opération de collecte. Une bonne sensibilisation améliore la réceptivité des populations en suscitant l'intérêt pour l'opération concernée.

A ce titre, le cabinet SIADES, en collaboration avec les structures chargées du projet, a veillé à ce que l'ensemble des personnes physiques ou morales concernées par l'opération soient informées par courrier, au moins une semaine avant le démarrage de la collecte des données. Elles ont été également contactées par téléphone au moins trois (3) jours avant.

2.2.4. Animation des focus groups et collecte des données statistiques sur les sinistres

Les membres de chaque branche d'activité ont été invités à débattre au cours des échanges du groupe sous la conduite d'un animateur. Les représentants des organisations, disposants des données statistiques sur les entreprises sinistrées, ont été invités à les transmettre aux animateurs.

Les focus groups ont duré en moyenne 3 heures et les échanges ont été enregistrés. Le verbatim de chaque séance a été retranscrit à partir des notes et de l'enregistrement de la séance.

2.2.5. Mode de traitement des données

La retranscription et l'analyse de contenu constituent les deux éléments clé de l'opération de traitement des données des entretiens.

a) Enregistrement et retranscription des données d'enquête

Tous les entretiens ont été enregistrés sur cassettes-audio et intégralement retranscrits pour être ensuite analysés.

b) Analyse de contenu

Elle se définit comme un ensemble de techniques de recherche permettant de décrire tout contenu de communication en vue de l'interpréter. Elle repose sur le principe de l'inférence : on part du discours et on en déduit de manière logique des connaissances sur l'émetteur du message ou sur l'environnement. Il en existe plusieurs types. Pour cette étude, l'option pour une analyse de contenu thématique a été retenue en raison de son caractère pratique. Ce type d'analyse consiste à un découpage transversale de l'ensemble des entretiens afin d'en sortir une cohérence thématique.

Par ailleurs, l'analyse de contenu ne peut fonctionner en dehors du concept de catégorie qui en est un élément central. Il s'agit d'une rubrique significative ou une classe qui rassemble les éléments du discours de même nature, du même ordre ou du même registre. Les catégories s'assimilent aux thèmes clés obtenus lors des différents entretiens. Ces différentes catégories ont suivi par la suite, trois directions analytiques.

Premièrement, l'analyse inter-catégorielle : certaines catégories sont mieux remplies que d'autres. Cela signifie simplement que les enquêtés accordent plus d'importance ou s'expriment plus sur tel aspect que sur tel autre.

Deuxièmement, l'analyse intra-catégorielle permet de travailler sur le sens des opinions et des observations exprimées au sein de chaque catégorie.

Enfin, en retrouvant l'origine des bandelettes, nous avons décrit les attitudes selon l'origine des messages. L'analyse de contenu et la mise en forme des résultats provisoires de façon générale ont duré une semaine et ont été réalisées par les consultants.

c) Enregistrement des données statistiques sur les entreprises sinistrées

Les données sur les sinistres des entreprises privées disponibles auprès de la CCI-CI, de la CGE-CI, de la CNM-CI, l'IPRAVI et de la FIPME ont été collectées et complétées par celles disponibles

auprès des participants aux focus groups et auprès des autres structures ayant menées des études en relation avec le sujet. Une opératrice de saisie a été recrutée pour l'enregistrement de ces données.

2.3. Restitution des résultats

2.3.1. Restitution des résultats provisoires

De façon globale, le rapport de l'étude comprend les grands points ci-dessous :

- méthodologie de l'enquête (contexte et objectifs de l'évaluation, les variables, les techniques et outils de collecte des données, les techniques de traitement et d'analyse des données) ;
- déroulement de l'étude ;
- présentation et l'analyse des résultats :
 - ❖ l'état des lieux du préjudice subi par le secteur privé ;
 - ❖ le répertoire des entreprises sinistrées et les préjudices subis;
 - ❖ les préoccupations du secteur privé ;
 - ❖ les mesures prises par le Gouvernement à l'égard du secteur privé depuis la fin de la crise post-électorale ;
 - ❖ les recommandations pour la relance du secteur privé.
- conclusion et recommandations.

Le consultant a procédé à la présentation des résultats provisoires de l'étude par projection de diapositives animées conçues dans le logiciel PowerPoint. Cette présentation a permis de recueillir les commentaires et suggestions des responsables du comité d'évaluation afin de mieux étayer l'analyse des résultats obtenus et mieux orienter la rédaction du rapport provisoire.

2.3.2. Séance d'échanges et d'harmonisation sur le rapport provisoire

Plusieurs séances d'échanges ont eu lieu après le dépôt du rapport provisoire. Suite à ces échanges, les observations de l'ensemble des acteurs traitant des questions liées à la relance du secteur privé ont été prises en compte dans la rédaction du rapport définitif.

**- III -
GRANDES PHASES
DE LA CRISE SOCIO-
POLITIQUE EN COTE
D'IVOIRE**

III - GRANDES PHASES DE LA CRISE SOCIO-POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

La crise socio-politique traversée par la Côte d'Ivoire peut se subdiviser en six (6) grandes phases au regard de son impact sur la société en général et sur le secteur privé en particulier, en termes de pertes directes et indirectes occasionnées par la montée de la violence et par les casses induites.

3.1. Coup d'Etat militaire de décembre 1999

Bien que réalisé sans effusion de sang, comme l'a annoncé l'ensemble de la presse nationale et internationale, le coup d'Etat militaire de Décembre 1999, marquant le début de la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, a enregistré des dégâts matériels et financiers.

Les préjudices déclarés par les entreprises du secteur privé et comptabilisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI) sont évalués à environ 3,8 milliards de F CFA.

Ce bilan, loin d'être exhaustif, touche environ seize (16) déclarations de sinistres chiffrés, dont un seul opérateur, exerçant dans le secteur du bâtiment, représente à lui tout seul 38% de ce montant.

3.2. Election présidentielle de 2000

Les dégâts enregistrés pendant cette phase ont pour origine les troubles liés à la proclamation des résultats de l'élection.

Les dossiers de sinistres constitués suite à ces troubles ont permis de comptabiliser pour un peu plus de 966 millions de dégâts matériels et financiers déclarés par seulement trois (3) entreprises.

Le niveau des dommages, relativement faible, laisse croire que les événements de 2000 ont eu peu d'impact négatif sur les opérateurs économiques privés. C'est effectivement le cas, bien que ce chiffre n'intègre pas les ravages d'incendie observés à la « Casse d'Adjamé » pendant cette période.

3.3. Attaque du 19 septembre 2002

A la différence des crises précédentes, ponctuelles et circonscrites dans le temps, celle déclenchée dans la nuit du 18 au 19 septembre 2002 s'est inscrite dans la durée. En effet, c'est cette crise qui s'est prolongée jusqu'en avril 2011. Mais son impact immédiat sur l'activité économique couvre la période du 19 Septembre à fin Décembre 2002. Cette période part de la tentative de coup d'Etat de Septembre 2002 au premier échec de libération de la ville de Bouaké en Décembre 2002.

Les effets de cette crise sur l'activité économique se sont traduits, entre autres, par :

- les pertes de biens matériels et financiers ;
- la dégradation des conditions d'exploitation pour les entreprises ;
- des tensions de trésorerie consécutives à la baisse du chiffre d'affaires et aux pertes de marché ;
- la perte de compétitivité des produits ;
- la montée de l'insécurité physique, juridique et judiciaire ;
- la remise en cause de la liberté de circulation des biens et des personnes ;
- les pertes en vie humaine et la dislocation des familles des travailleurs.

Pour cette période, il ressort un préjudice global de 43,8 milliards de F CFA dont 18,3 milliards de dégâts matériels recensés portant sur des biens immeubles (bâtiments), des équipements de production, des stocks de produits et du numéraire et 25,5 milliards de pertes diverses sont liées à la baisse du chiffre d'affaire, aux surcoûts d'exploitation, etc.

Ces chiffres concernent 39 déclarations de sinistres dont une partie a été tirée du rapport préliminaire du programme de première Reconstruction du Secteur Privé, établi à fin 2002 par le Conseil National du Patronat Ivoirien (CNPI).

3.4. Accords de Kléber-Linas Marcoussis et manifestations de janvier 2003

A l'issue des accords de Kléber et suite aux négociations de Linas Marcoussis (du 15 au 26 janvier 2003), des manifestations de mécontentement se sont déroulées à Abidjan et dans de nombreuses villes de la Côte d'Ivoire dans le mois de janvier 2003.

Ces manifestations ont entraîné des destructions, pillages et vols de biens matériels et financiers des entreprises du secteur privé. La valeur des préjudices déclarés et enregistrés par la CCI-CI au titre de cette période s'élève à environ 6,9 milliards de F CFA.

L'importance des dégâts enregistrés au cours de cette période est due à l'entreprise SUCRIVOIRE qui a déclaré, à elle seule, 6 735 875 050 F CFA de préjudices subis.

3.5. Opération Dignité et événements du 4 au 10 novembre 2004

Il s'agit du regroupement de la population devant l'Hôtel Ivoire, du 4 au 10 novembre 2004, suite à l'arrêt de l'opération Dignité.

Au regard de la mobilisation qu'ils ont suscité, ces événements apparaissent comme ceux ayant, jusqu'à cette date, le plus marqué les acteurs économiques, toutes tendances et tous types confondus (chefs d'entreprises, autorités politiques et administratives, organisations professionnelles, syndicats, opérateurs individuels, etc.).

Au titre de cette mobilisation, on retiendra surtout les actions post-crise réalisées par le Gouvernement en vue de mesurer l'impact de la crise et relancer le tissu économique. Il s'agit de :

- la multitude de rencontres entre opérateurs privés eux-mêmes et entre opérateurs privés et administrations ;
- les audiences avec le sommet de l'Etat ;
- les différentes commissions Etat/Secteur privé en vue de cerner les implications économiques, sociales et financières de ces événements, et proposer des mesures correctives ;
- la création d'une cellule de crise, logée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, ayant à charge d'enregistrer toutes les déclarations de sinistre des opérateurs.

Les déclarations de sinistres faites par les entreprises et traitées par la CCI-CI font état d'un niveau des préjudices subis par les entreprises, évalué globalement à 54,6 milliards de francs CFA pour un total de 195 unités de production.

3.6. Crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011

Il s'agit de la crise survenue suite à la double proclamation des résultats du scrutin présidentiel de 2010 et au conflit militaire qui s'en est suivi.

La crise post-électorale a été de loin, celle qui a enregistré le plus de dégâts. Elle a entraîné des pertes importantes de vie humaines (3000 morts environ), des destructions massives d'infrastructures et d'équipements socio-économiques, des pillages et des vols de biens matériels et financiers.

Au total, pendant la crise post-électorale de novembre 2010 à avril 2011 et cours des focus groups organisés par le cabinet SIADES, ce sont 1965 entreprises, artisans et groupements qui ont produit des déclarations de préjudices auprès de la CCI-CI, de la CGE-CI, de l'IPRAVI, de la CNM-CI, de la FIPME et de la DPP pour un montant total évalué à 862,76 milliard de francs CFA.

- IV -
PLACE DU SECTEUR PRIVE
DANS L'ECONOMIE
IVOIRIENNE

IV - PLACE DU SECTEUR PRIVE DANS L'ECONOMIE IVOIRIENNE

4.1. Indicateurs économiques de la Côte d'Ivoire pendant la période de crise

Après les élections présidentielles de 1995 émaillées de troubles, les remous socio-politiques n'ont cessé de peser sur l'atmosphère politique pour se solder le 24 décembre 1999 par le premier coup d'Etat militaire de l'histoire de la Côte d'Ivoire.

Ce changement intervenait alors que le pays était très proche de l'éligibilité à l'initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) avec des promesses de gains substantiels.

Le coup d'Etat militaire de décembre 1999 marque le début de « la crise ivoirienne » car depuis lors, c'est le bouleversement d'une stabilité socio-politique entretenue pendant environ quarante (40) années, en une situation d'insécurité généralisée qui va régner jusqu'aux élections présidentielles controversées d'Octobre 2000.

Après 2000, le paysage socio-économique ivoirien est resté trouble et l'instabilité a atteint son summum le 19 septembre 2002, date du déclenchement d'une rébellion armée qui a consacré la partition de fait du pays en deux zones : la partie Sud restée sous contrôle des forces loyalistes au régime de 2000 et la zone Centre Nord Ouest (CNO) du territoire national, contrôlée par la rébellion armée. La situation s'est aggravée en 2010 en raison des combats militaires qui se sont déroulés au lendemain du second tour des élections présidentielles du 28 novembre 2010.

Dans ces conditions, le niveau de vie des populations s'est continuellement dégradé. Selon le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le nombre de personnes pauvres en Côte d'Ivoire s'est accru depuis le déclenchement de la crise socio-politique. En effet, le taux de pauvreté est passé de 33,6% en 1998 à 38,4% en 2002 puis à 48,9% en 2008.

Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête emploi réalisée par l'Agence Nationale d'Etudes et de Promotion de l'Emploi (AGEPE), le chômage s'est accru de façon exponentielle au cours des dernières années. Evalué à 4,1% en moyenne sur la période 1995-1999, le taux de chômage de la population active est passé à 6,4% en 2002 puis estimé à 9,4% en 2012. Celui des jeunes notamment la tranche de 14 à 34 ans est estimé à 12,2% en 2012. Les femmes et le milieu rural ont respectivement des taux de chômage de 11,9% et 15,2%.

Au plan économique, hormis les chutes du Produit Intérieur Brut (PIB) enregistrées en 2000 et 2003, suite respectivement au coup d'Etat de 1999 et à l'attaque du 19 septembre 2002, la production a repris son trend de croissance normal avec un bond en 2012 (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 : Produit Intérieur Brut (PIB) de 2000 à 2012 en milliards FCFA

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB en valeur (milliards de francs CFA)	7 416,8	7 730,1	8 006,1	7 984,3	8 178,5	8 626,2	9 033,2	9 439,6	10 425,3	10 880,7	11 352,2	11 360,0	12 600,0
Variation en valeur (%)	-4,1%	4,2%	3,6%	-0,3%	2,4%	5,5%	4,7%	4,5%	10,4%	4,4%	4,3%	0,1%	10,9%
Variation en volume (%)	-2,3%	0,1%	-1,6%	-1,7%	1,6%	1,8%	0,7%	1,6%	2,3%	3,8%	2,4%	-4,7%	9,8%
PIB par hab. (milliards de francs CFA)	455,9	461,8	464,8	450,5	448,4	459,6	467,8	475,0	509,9	517,1	524,3	509,9	549,6

Source : MPMEF / Direction Générale de l'Economie / Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economiques.

4.2. Importance du secteur privé dans l'économie ivoirienne

Du fait de sa forte contribution à la création de richesse, le secteur privé constitue la principale composante du système économique. Le rayonnement ou l'enrichissement d'une économie dépend donc étroitement du dynamisme de son secteur privé.

Le présent chapitre vise à mettre en évidence la place du secteur privé dans l'économie ivoirienne. Il s'agira de ressortir l'effet indirect de la crise socio-politique sur l'économie à travers son impact sur le secteur privé.

a) Présentation du secteur privé ivoirien

Face au défi du développement économique, la Côte d'Ivoire s'est engagée à faire du secteur privé le moteur de sa croissance. L'émergence du secteur privé a été accélérée avec la politique de désengagement de l'Etat des secteurs productifs initiée dans les années 90. A fin Décembre 1999, le secteur privé ivoirien était composé de :

- 800 grandes entreprises détenues à hauteur de 80% par des intérêts étrangers. Elles sont essentiellement tournées vers l'exploitation des produits agricoles et la production manufacturière ;
- 4 000 Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Petites et Moyennes Industries (PMI) aux capitaux détenus seulement à 26% par des intérêts ivoiriens. Ces PME/PMI sont présentes dans tous les secteurs d'activités, elles contribuent à 18% en moyenne à la valeur ajoutée nationale et emploient 23% de l'effectif du secteur privé formel ;
- plus de 25 000 micros entreprises composant le secteur privé informel, celles-ci étant très répandues sur le territoire national et opérant dans toutes les branches d'activité.

Ces entreprises sont regroupées à travers différentes organisations professionnelles qui ont été créées pour la défense des intérêts du secteur privé en Côte d'Ivoire. Les plus significatives sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) ou le Patronat ivoirien, la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI), l'Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI).

b) Contribution du secteur privé à la création de la richesse nationale

Selon l'INS, le secteur privé ivoirien offre près de deux tiers des emplois modernes et contribue à hauteur de 70% à la valeur ajoutée nationale.

Le tableau ci-dessous montre que le PIB marchand, c'est-à-dire le PIB du secteur privé représente en moyenne 86% du PIB total. Cette contribution du secteur privé à la formation de la richesse nationale est tirée par le secteur tertiaire suivi du secteur primaire comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Produit Intérieur Brut (PIB) de 2002 à 2010 en milliards FCFA (en francs courants)

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010
PIB marchand	6 469,3	6 769,7	7 008,4	6 903,1	7 065,2	7 485,8	7 822,9	8 144,8	9 059,1	9 448,9	9 888,9
<i>(en % du PIB)</i>	87,22	87,58	87,54	86,46	86,39	86,78	86,60	86,28	86,90	86,84	87,11
- Secteur primaire	1 824,7	1 936,3	2 103,6	2 129,7	2 012,3	2 205,8	2 433,4	2 580,8	2 942,3	3 128,0	3 273,6
- Secteur secondaire:	1 814,4	1 835,0	1 785,4	1 639,0	1 770,5	1 995,4	1 950,5	2 040,7	2 315,5	2 317,4	2 448,2
- Secteur tertiaire:	2 830,2	2 998,4	3 119,3	3 134,3	3 282,3	3 284,7	3 439,0	3 523,4	3 801,2	4 003,5	4 167,1
PIB non marchand	947,5	960,4	997,7	1 081,2	1 113,3	1 140,4	1 210,3	1 294,8	1 366,2	1 431,8	1 463,2
<i>(en % du PIB)</i>	12,78	12,42	12,46	13,54	13,61	13,22	13,40	13,72	13,10	13,16	12,89
- Services des APU	926,8	938,6	974,4	1 056,4	1 087,6	1 113,9	1 182,7	1 266,2	1 336,8	1 401,7	1 432,6
- Services des APRI	20,7	21,8	23,3	24,8	25,7	26,5	27,6	28,6	29,4	30,1	30,6
PIB total	7 416,8	7 730,1	8 006,1	7 984,3	8 178,5	8 626,2	9 033,2	9 439,6	10 425,3	10 880,7	11 352,2

Source : MPMEF / Direction Générale de l'Economie / Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economiques

- V -

**IMPACT DE LA CRISE
SOCIO-POLITIQUE SUR
LE SECTEUR PRIVE**

V - IMPACT DES CRISES SOCIO-POLITQUES SUR LE SECTEUR PRIVE

Le secteur privé ivoirien a été durement éprouvé par les différentes crises socio-politiques. Selon l'ex Ministère de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé, l'on peut noter entre autres conséquences de ces crises :

- la disparition de la moitié des PME/PMI et la destruction de 78 grandes entreprises ;
- la fermeture totale ou partielle d'unités industrielles dans les zones affectées par la crise notamment dans la zone CNO et la délocalisation de plusieurs entreprises vers d'autres pays de la sous-région, soit un total de 226 entreprises de 1999 à 2007 ;
- la fragilisation des outils de production de bon nombre d'entreprises : la CCI-CI en a recensé 580 sur cette période ;
- la perte de nombreux emplois dans le secteur privé formel (plus de 500 000 emplois selon la CCI-CI) et de parts de marché au niveau sous-régional et international.

Les entreprises sinistrées lors de ces crises socio-politiques ont, pour la plupart, procédé à la déclaration des pertes subies auprès de leurs organisations professionnelles d'affiliation. Ces déclarations ont permis de constituer des bases de données qui ont été exploitées par le Cabinet SIADES dans le cadre de cette étude.

5.1. Etat des lieux des préjudices subis par le secteur privé

Les préjudices enregistrés dans le cadre de cette étude sont le produit de la consolidation des données de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGE-CI), de l'Inter-Professions Avicoles de Côte d'Ivoire (IPRAVI), de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI), de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME), de la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP) et des entretiens réalisés avec les acteurs des différents secteurs d'activités.

Sept (7) bases de données ont ainsi été produites.

- la première est relative aux entreprises du secteur moderne privé et des commerçants du secteur informel dont les déclarations de préjudices ont été reçues par la CCI-CI ;
- la seconde base de données est relative aux entreprises du secteur moderne privé dont les déclarations de préjudices ont été reçues par la CGE-CI ;
- la troisième base de données regroupe les pertes de biens matériels et financiers déclarées par les professions avicoles auprès de l'IPRAVI ;
- la quatrième base de données regroupe les pertes de biens matériels et financiers déclarées par les artisans auprès de la CNM-CI ;
- la cinquième base de données renferme les déclarations de sinistres faites par les PME auprès de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) ;
- la sixième base de données se rapporte aux déclarations de sinistres des entreprises à participations financières publiques faites auprès de la Direction des Participations et de la Privatisation (DPP) ;
- la dernière base de données est relative aux déclarations reçues à l'intérieur du pays pendant la réalisation des focus groups.

La consolidation des données a été effectuée par pointage systématique des unités statistiques des différentes bases de données afin d'identifier et supprimer les doublons.

Les données qualitatives ont été appuyées par des focus groups afin de recueillir les préoccupations des différents acteurs du secteur privé.

L'évaluation financière globale des préjudices subis par le secteur privé est estimée à 966 milliards de francs CFA pour un total de 2 217 entreprises, commerçants et artisans sinistrés. Cette évaluation est décrite dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Evaluation financière des préjudices déclarés par l'ensemble des entreprises du secteur privé de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011

		1999	2000	2002	2003	2004	2010-2011	TOTAL
CCI-CI	Nbre d'entreprises	16	3	38	4	190	923	1 174
	Montant des préjudices subis	3 813 354 013	966 473 330	43 696 099 145	137 752 000	53 389 399 022	278 695 920 554	380 698 998 064
CGE-CI	Nbre d'entreprises	0	0	0	0	0	214	214
	Montant des préjudices subis	0	0	0	0	0	532 942 031 882	532 942 031 882
IPRAVI	Nbre d'entreprises, commerçants ou éleveurs	0	0	1	0	0	59	60
	Montant des préjudices subis	0	0	1 140 000 000	0	0	4 556 373 254	5 696 373 254
CNM-CI	Nbre d'artisans ou groupe d'artisans	682						682
	Montant des préjudices subis	1 540 873 943						1 540 873 943
FIPME	Nbre d'entreprises, commerçants ou artisans	21						21
	Montant des préjudices subis	710 425 908						710 425 908
DPP	Nbre d'entreprises, publiques	25						25
	Montant des préjudices subis	35 187 353 512						35 187 353 512
SIADES	Nbre d'entreprises, commerçants ou artisans	41						41
	Montant des préjudices subis	9 125 701 676						9 125 701 676
TOTAL	Nbre d'entreprises, commerçants ou artisans	-	-	-	-	-	-	2 213
	Montant des préjudices subis	-	-	-	-	-	-	965 901 758 238

Source : Retraitements Cabinet SIADES

5.1.1. Analyse des données de la CCI-CI

Le montant total des préjudices déclarés par les entreprises membres de la CCI-CI est évalué à 380,7 milliards de francs CFA. Les phases de la crise socio-politique qui ont enregistré les préjudices les plus importants sont la phase post-électorale de 2010-2011 pour un montant de 278,7 milliards, les événements de novembre 2004 dont les pertes sont évaluées à 53,4 milliards et l'attaque du 19 septembre 2002 qui a fait environ 43,6 milliards de préjudices.

Tableau 5 : Préjudices déclarés par les entreprises affiliées à la CCI-CI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011

ANNEES	NES (*)	Bâtiments exploitation et administratif	Equipement production	Matériel roulant et outillage	Stock produits finis et matière première	Vol de numéraire	Autres pertes	TOTAL
1999	16	1 736 733 087	162 257 353	13 452 822	1 668 435 077	98 797 363	133 678 311	3 813 354 013
2000	3			850 000 000	116 473 330			966 473 330
2002	38	911 623 196	847 959 754	5 360 973 755	9 022 036 690	2 374 004 000	25 179 501 750	43 696 099 145
2003	4	19 800 000	59 472 000	15 450 000	42 380 000	650 000		137 752 000
2004	190	8 980 592 489	5 216 447 639	2 933 821 409	16 163 167 042	1 276 081 471	18 819 288 972	53 389 399 022
2010-2011	923	22 350 478 295	45 284 126 361	27 652 506 992	132 715 009 596	5 000 000	50 688 799 310	278 695 920 554
TOTAL	1 174	33 999 227 067	51 570 263 107	36 826 204 978	159 727 501 735	3 754 532 834	76 001 979 371	380 698 998 064

Source : CCI-CI – Cabinet SIADES

(*) NES = Nombre d'entreprises sinistrées

En vue de procéder à la classification des préjudices subis par les entreprises, la CCI-CI a enregistré les déclarations des entreprises sinistrées selon cinq (5) grandes catégories de pertes à savoir :

- les destructions de bâtiments administratifs et d'exploitation ;
- les destructions d'équipements de production ;
- les destructions, pillages ou vols de matériels roulant et outillage ;
- les destructions, pillages ou vols de stocks de produits finis et de matières premières ;
- le vol de numéraire.

Une rubrique « Autres pertes » a été créée pour procéder à l'enregistrement des pertes non classées dans les 5 catégories ci-dessus. Il faut noter que certaines entreprises ont inclus dans cette rubrique, les pertes occasionnées par la cessation temporaire des activités.

Hormis cette rubrique, les destructions, vols et/ou pillages des stocks de produits finis et de matières premières représentent les pertes les plus enregistrées par les entreprises sinistrées, pour un montant total de 159,7 milliards dont 132,7 milliards en 2010-2011, environ 16 milliards en 2004 et un total de 9 milliards en 2002. Viennent ensuite, les équipements de production (45,3 milliards), les matériels roulant et outillage (27,7 milliards), les bâtiments administratifs et d'exploitation (22,4 milliards) et le vol de numéraire (5 millions).

En ce qui concerne les autres formes de préjudices subis par les entreprises au cours de la crise post-électorale, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire a enregistré :

- la fermeture définitive d'environ 120 PME et plus de 30 000 emplois perdus ;
- un renchérissement des opérations d'importations et d'exportations par l'institution d'une surtaxe de 200 euros par container sur la Côte d'Ivoire ;
- une régression de l'activité agricole, notamment le cacao, marquée par un recul des déclarations à l'exportation de 27,3% à fin novembre 2010 ;
- le développement du marché informel, de la concurrence déloyale et des importations frauduleuses.

Ces préjudices ont sérieusement entaché le moral des entreprises sinistrées qui, dans leur grande majorité, attendent véritablement des actes forts de l'Etat en termes de relance des activités économiques.

5.1.2. Analyse des données de la CGE-CI

Ce sont au total 214 entreprises et groupements professionnels (APBEF-CI, GEPEX, OCAB, etc.) affiliés à la CGE-CI qui ont déclaré les préjudices subis pendant la crise post-électorale de 2010-2011. Le montant de ces préjudices est évalué à 532,9 milliards de francs CFA dont 383,7 milliards de dommages indirects, essentiellement constitués de pertes d'exploitation pour une valeur de 341 milliards de francs CFA.

Tableau 6 : Préjudices déclarés par les entreprises affiliées à la CGE-CI suite à la crise post-électorale de 2010-2011

Catégorie de préjudice	Montant des préjudices	Pourcentage
Immobilier	6 617 761 565	1,24
Stocks emportés ou détruits	31 361 710 036	5,88
Mobilier de bureau	2 453 774 814	0,46
Matériel roulant	10 465 660 259	1,96
Matériel informatique et Bureautique	3 352 607 151	0,63
Matériel technique	24 901 321 255	4,67
Espèces volées	4 262 170 015	0,80
Autres outillages et matériels divers	397 106 059	0,07
Typologie non déclarée	65414767979	12,27
Total dommages directs	149 226 879 133	28,00

Catégorie de préjudice	Montant des préjudices	Pourcentage
Créances en souffrance	23 694 424 476	4,45
Primes impayées	19 029 299 810	3,57
Pertes d'exploitation	340 991 428 463	63,98
Total dommages indirects	383 715 152 749	72,00
Total préjudice	532 942 031 882	100,00

Source : CGE-CI – Cabinet SIADES

Les catégories de préjudices les plus subis par les entreprises de la CGE-CI sont, outre les pertes d'exploitation, les stocks de produits finis et matières premières (31,4 milliards), le matériel technique (24,9 milliards) et les créances en souffrance (23,7 milliards).

Faisons remarquer que la base de données initiale de la CGE-CI faisait état de 240 entreprises sinistrées pour des préjudices d'un montant total de 568 563 328 593 F CFA. Mais, le croisement des bases de données a abouti à la suppression des doublons, ce qui a permis d'obtenir les résultats mentionnés dans les tableaux et paragraphes précédents.

5.1.3. Analyse des données de l'IPRAVI

Au niveau de l'IPRAVI, ce sont au total 60 unités de production de la filière avicole (éleveurs, revendeurs de produits finis d'élevage, vendeurs d'aliments et autres intrants), qui ont déclaré les préjudices subis lors des différentes crises socio-politiques pour un montant total évalué à 5,7 milliard de francs CFA.

Tableau 7 : Préjudices déclarés par les unités affiliées à l'IPRAVI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011

Année	Nombre d'entreprises, éleveurs ou revendeurs	Montant des préjudices subis
2002	1	1 140 000 000
2010-2011	59	4 556 373 254
Total	60	5 696 373 254

Source : IPRAVI – Cabinet SIADES

Les pertes subies dans le secteur avicole portent pour la plupart sur la période post-électorale de 2010-2011. Seule une entreprise a déclaré des préjudices subis en 2002.

5.1.4. Analyse des données de la CNM-CI

Au niveau de la CNM-CI, ce sont au total 617 artisans et 65 groupements d'artisans qui ont déclaré les préjudices subis lors des différentes crises socio-politiques pour un montant total évalué à 1,5 milliard de francs CFA.

Les artisans ont individuellement déclaré au total 870 millions de préjudices. Les métiers les plus touchés par les pertes sont les métaux et mécanique (45,28%), l'hygiène, l'alimentation et les services (16,55%), le textile, l'habillement, le cuir et la peau (15,59%) et le travail du bois (13,01%) comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Préjudices déclarés par les artisans affiliés à la CNM-CI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011

Métiers de l'artisanat	Nombre d'artisans	Montant des préjudices	Pourcentage
Bâtiment	44	52 807 650	6,07
Travail du bois	51	113 222 500	13,01
Textile, habillement, cuir et peau	145	135 635 150	15,59
Electronique et froid	19	29 858 500	3,43
Artisanat d'art	2	620 000	0,07
Hygiène, alimentation et service	154	143 956 400	16,55
Métaux et mécanique	203	393 903 850	45,28
TOTAL	618	870 004 050	100

Source : CGE-CI – Cabinet SIADES

Les groupements d'artisans ont déclaré environ 571 millions de pertes durant les différentes crises socio-politiques traversées par la Côte d'Ivoire. Les groupements ayant enregistré les plus fortes pertes sont la CGCI (14,96% des pertes), l'ACMCI, le GIACI et le Groupement des Ferrailleurs d'Adjamé MACACI avec environ 4% de pertes chacun.

Tableau 9 : Préjudices déclarés par les groupements d'artisans affiliés à la CNM-CI de 1999 à la crise post-électorale de 2010-2011

Groupement d'artisans	Montant des préjudices	Pourcentage
ACMCI (Association des Créateurs de Mode de Côte d'Ivoire)	27 777 000	4,14
CABU-CI (Coopérative des Artisans Bâtisseurs dans l'Union de Côte d'Ivoire)	14 520 000	2,16
CGCI (Coopérative des Garagistes de Côte d'Ivoire)	100 329 500	14,96
COBIVOIR (Coopérative des Boulangers)	2 185 158	0,33
COFAB (Coopérative des Femmes Artisanes de Grand-Bassam)	2 000 000	0,30
COFECOM Coopérative des femmes Artisanes d'Adjamé MACACI	2 000 000	0,30
COOPERATIVE Bonne Semence	4 089 000	0,61
COOPERATIVE ISSAMI	2 465 000	0,37
GIACI (Groupement Interprofessionnel des artisans de Côte d'Ivoire)	31 297 000	4,67
Groupe d'Artisans Ferrailleurs d'Adjamé MACACI	27 305 000	4,07
SCTC (Syndicat des Chauffeurs de Taxi de Côte d'Ivoire)	1 200 000	0,18
SYNAFEPFI (Syndicat National des Ferrailleurs Professionnels de Côte d'Ivoire)	10 000 000	1,49
SYNOBACI (Syndicat National des Ouvriers du Bâtiment de Côte d'Ivoire)	1 379 000	0,21
Autres groupements d'artisans	444 323 235	66,23
TOTAL	670 869 893	100

Source : CNM-CI – Cabinet SIADES

Il faut noter que les pertes enregistrées à la CNM-CI ne font pas la décomposition des données selon les différentes phases de la crise socio-politique.

Aussi, il ressort des échanges avec la CNM-CI que de nombreux artisans ayant subi des pertes ne les ont pas déclarées du fait qu'ils ne sont pas inscrits à la Chambre. Certains se sont limités à des déclarations dans les mairies lorsque d'autres ont fait le choix de rechercher par eux-mêmes, les voies de la relance de leurs activités.

5.1.5. Analyse des données de la FIPME

Au niveau de la FIPME, ce sont au total 21 commerçants et PME qui ont déclaré les préjudices subis lors des différentes crises socio-politiques pour un montant total évalué à 710 millions de francs CFA.

Les catégories de préjudices les plus subis par les entreprises et commerçants de la FIPME sont, par ordre d'importance, les équipements de production (331,5 millions), les bâtiments administratifs et d'exploitation (129,2 millions) et les stocks de produits finis et matières premières (118,1 millions).

Tableau 10 : Préjudices déclarés par les commerçants ou entreprises affiliées à la FIPME pendant les différentes crises socio-politiques de la Côte d'Ivoire

Catégorie de préjudice	Montant des préjudices	Pourcentage
Bâtiments administratifs et d'exploitation	129 160 416	18,18
Equipement de production	331 480 152	46,66
Matériel roulant et outillage	66 692 921	9,39
Stock produits finis et matières premières	118 079 971	16,62
Vols de numéraire	15 379 369	2,16
Autres pertes	49 633 079	6,99
Total	710 425 908	100

Source : FIPME - Cabinet SIADES

5.1.6. Analyse des données de la DPP

Au niveau de la DPP, ce sont au total 25 entreprises à participations financières publiques qui ont déclaré les préjudices subis lors des différentes crises socio-politiques pour un montant total évalué à 35,2 milliards de francs CFA.

De la base de données initiale de la DPP, nous avons retiré les banques publiques du fait que leurs préjudices sont pris en compte dans la situation de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), disponible dans la base de données de la CGE-CI.

Nous y avons également retirés les autres entreprises ç participations financières publiques dont les préjudices ont été déjà déclarés par la CGE-CI ou la CCI-CI. Nous sommes ainsi passés de 28 entreprises pour des préjudices d'un montant de 35,9 milliards à 21 entreprises sinistrées pour 35,2 milliards de pertes dues aux différentes crises socio-politiques.

Tableau 11 : Préjudices déclarés par les entreprises à participations financières publiques auprès de la DPP pendant les différentes crises socio-politiques de la Côte d'Ivoire

Raison sociale	Montant des préjudices subis
SOCIETES D'ETAT	12 178 024 916
SOCIETES A PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE MAJORITAIRE	4 705 319 596
TOTAL ENTREPRISES PUBLIQUES	16 883 344 512
SOCIETES A PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE MINORITAIRE	18 304 009 000
TOTAL ENTREPRISES A PARTICIPATION FINANCIERE PUBLIQUE	35 187 353 512

Source : DPP - Cabinet SIADES

On distingue parmi ces entreprises, 15 sociétés d'Etat (SODE), 4 sociétés à participations financières publiques majoritaires (SPFP majoritaires) et 2 sociétés à participations financières publiques minoritaires (SPFP minoritaires) dont les préjudices subis sont respectivement estimés à 12,2 milliards, 4,7 milliards et 18,3 milliards de francs CFA.

Les préjudices subis par les entreprises publiques, composées par les SODE et les SPFP majoritaires, s'élèvent à 16,9 milliards de francs CFA pour un total de 19 sociétés.

5.1.7. Analyse des données du Cabinet SIADES à l'intérieur du pays

A l'intérieur du pays, compte tenu du fait que les sinistrés ont eu du mal à apporter les éléments de preuve des préjudices subis, ce sont seulement 41 artisans, commerçants ou entreprises qui ont remplis les fiches de déclaration de sinistres mises à leur disposition par le Cabinet SIADES.

Le montant total des préjudices s'élève à environ 9 milliards de francs FCA dont 8,6 milliards à San-Pedro avec milliards de dommages subis par la seule société Amer et Frères, basée à San-Pedro et intervenant dans l'exportation de cacao.

Tableau 12 : Préjudices declares par les artisans, commerçants ou entreprises de l'intérieur du pays pendant les différentes crises socio-politiques de la Côte d'Ivoire

Artisans, commerçants ou entreprises	Montant des préjudices	Pourcentage
BOUAKE	463 622 135	5,08
MAN	53 550 000	0,59
SAN-PEDRO	8 608 529 541	94,33
Total	9 125 701 676	100

Source : Cabinet SIADES

Dans les autres localités visitées dans le cadre de cette étude (Daloa, Korhogo et Yamoussoukro), les responsables des différentes unités de production ayant pris part aux focus groups n'ont pu remplir les fiches de déclaration de sinistres pour les raisons évoquées ci-dessus.

5.2. Préoccupations du secteur privé

Il ressort des focus groups organisés avec les acteurs des différentes branches d'activités économiques, un certain nombre de préoccupations posées par les artisans ainsi que les entreprises sinistrées ayant pris part à ces entretiens.

Premièrement, les appuis de l'Etat sont restés indirects et limités dans le temps. De ce fait, de nombreuses personnes (physique comme morale) sinistrées n'en ont pas bénéficié. Celles qui avaient plus de capacité comme les grandes entreprises se sont financées soit auprès de leur siège, soit auprès des banques.

Deuxièmement, les PME/PMI et surtout les acteurs du secteur informel, dominés par les artisans et les commerçants n'ont reçu aucune assistance de l'Etat depuis le déclenchement de la crise socio-politique de décembre 1999.

Troisièmement, l'Etat fait des promesses, mais il n'agit pas véritablement dans le sens d'apporter les appuis nécessaires en vue de la relance effective de l'activité économique tant au niveau des différentes branches d'activité économique que sur l'ensemble du territoire national.

Ces préoccupations sont particulièrement appuyées par la Fédération Nationale des Industries et Services de Côte d'Ivoire (FNISCI) dont les membres ne croient plus à un quelconque appui de l'Etat.

Les entreprises affiliées à cette organisation professionnelle ont réussi à relancer leurs activités soit par leurs propres moyens, soit par des crédits bancaires qui ont occasionné des charges financières importantes dans leur bilan.

Les propositions faites à l'Etat par les différents acteurs en vue de la relance de l'activité économique s'articulent essentiellement autour de trois (3) points : l'indemnisation financière, l'octroi de subventions pour le renouvellement de l'outil de production et la prise de mesures d'allègement fiscales. Ces propositions sont décrites dans les tableaux ci-dessous tant en ce qui concerne les branches d'activités que les localités couvertes par l'étude.

Tableau 13 : Résultats des focus groups réalisés à Abidjan selon les branches d'activités

Branches d'activités	Propositions de mesures d'appui au secteur privé
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices)
Industries extractives	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Indemnisation financière
Industries manufacturières	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux entreprises pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Paiement du crédit de TVA
Electricité, gaz et eau	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure
Bâtiments et travaux publics	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure
Commerce de gros et de détail	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure

Branches d'activités	Propositions de mesures d'appui au secteur privé
Transport, entrepôts et communications	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure
Banques, Assurances, Affaires Immobilières, Services	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Mesures d'allègements fiscaux (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure
Service à la collectivité et personnels	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure

Source : Cabinet SIADES

Tableau 14 : Résultats des focus groups réalisés à l'intérieur du pays selon les localités visitées

Localités	Propositions de mesures d'appui de l'Etat
BOUAKE	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport
DALOA	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport
MAN	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport
KORHOGO	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production ; • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport
SAN-PEDRO	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport
YAMOISSOUKRO	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation financière • Subvention à accorder aux producteurs pour l'achat de matériel de production • Mesures fiscales (Impôts foncier, patentes, impôts sur les bénéfices) • Réduction d'impôt sur l'achat de matériels des BTP • Paiement du crédit de TVA et de la dette intérieure • Réduction d'impôt sur l'achat de véhicules de transport

Source : Cabinet SIADES

Deux (2) mesures non prises en compte dans les tableaux précédents sont décrites ci-dessous. Il s'agit de :

- l'amélioration des prestations de WEBB Fontaine Holding SA qui pilote le guichet unique du commerce extérieur. Le temps anormalement long mis pour établir les RFCV (*Rapport Final de Classification et de Valeur*) et les rendre disponibles au Système de dédouanement automatisé des marchandises (SYDAM) engendre des pénalités de stationnement, des

surestaries (*indemnités que l'affréteur doit payer au propriétaire du navire, dans un affrètement au voyage, quand le temps de chargement et/ou déchargement dépasse le temps de planche prévu dans le contrat de voyage*) et des frais de dépôt qui rendent les produits importés de plus en plus chers pour les entreprises ;

- la suspension de la décision d'interdiction de l'utilisation des sachets plastiques en attendant une étude complète de la filière et la mise en place de mesures d'accompagnement aux opérateurs de ce secteur.

5.3. Mesures prises par le Gouvernement à l'égard du secteur privé pendant les crises socio-politiques

Avec l'appui des partenaires au développement (Banque mondiale, Union européenne et Banque africaine de développement), l'Etat de Côte d'Ivoire a pris des mesures pour l'amélioration de l'environnement des affaires et assurer de façon spécifique, la reprise effective post-crise des activités économiques conformément au programme économique et financier 2011 appuyé par la Facilité de Crédit Rapide (FCR) du FMI.

Outre les actions relatives aux allègements fiscaux et celles ciblées en faveur du secteur privé, ces mesures, décrites dans le rapport de l'étude réalisée par le Groupe Consultatif Plan National de Développement (GCPND) sur l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire, portent globalement sur l'amélioration de l'environnement sécuritaire, le renforcement de l'efficacité de l'Administration publique, l'amélioration de l'offre et de la qualité des infrastructures, l'amélioration du cadre institutionnel et opérationnel d'exercice des activités économiques ainsi l'augmentation de l'offre et de la qualité de la main d'œuvre.

5.3.1. Description des mesures prises par le Gouvernement

5.3.1.1. Actions ciblées en faveur du secteur privé

En ce qui concerne les actions ciblées en faveur du secteur privé, les réalisations comprennent :

- la création du Guichet Unique de l'Investisseur, logé au Centre de Promotion de l'Investissement en Côte d'Ivoire (CEPICI), est devenu opérationnel en octobre 2012, avec un objectif de concentrer en un seul lieu, les acteurs impliqués dans la création d'entreprise afin de ramener le délai à 48 heures ;
- la poursuite du maintien des mesures fiscales de soutien à la relance économique, dans le cadre des annexes fiscales 2011, 2012 et 2013 ;
- la mise en place d'un Comité bipartite pour le suivi du paiement des crédits de TVA avec pour résultat, une non accumulation de nouveaux crédits de TVA en 2012 et l'apurement de 14,3 milliards sur les arriérés à fin 2011 de 32,3 milliards, conformément à un plan d'apurement convenu avec le secteur privé ;
- la poursuite des efforts d'apurement des arriérés intérieurs, avec une réduction nette des exigibles de 24,2 milliards à fin juin 2012 et la réalisation d'un audit des arriérés et des passifs enregistrés avant fin 2010 ;
- le paiement régulier des dépenses d'investissement dans le délai légal de 90 jours, pour soutenir la dynamique de relance de l'activité par la hausse des investissements, grâce à un dispositif d'isolement des ressources affectées au paiement desdits investissements ;
- la mise en place d'un centre de ressources dans le cadre du projet d'Appui à la Revitalisation et des Petites et Moyennes Entreprises (PARE/PME), en liaison avec la Banque Mondiale, pour restructurer et renforcer les capacités des PME ;

- l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité économique, avec la lutte contre la contrebande et la contrefaçon et le renforcement de l'analyse du risque en douane ;
- le renforcement de la lutte contre le blanchiment de capitaux, avec la création de la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) et l'opérationnalisation du Groupe Intergouvernemental d'Actions contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) ;
- le renforcement du cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé, à travers la redynamisation du Comité de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé (CCESP) et de ses Groupes de Réflexion sur les questions liées au développement du secteur privé (compétitivité, doing business, zones industrielles, entreprises sinistrées).

5.3.1.2. Actions spécifiques relatives aux allègements fiscaux

Les actions spécifiques relatives aux allègements fiscaux prises par le Gouvernement sur la période 2011 à 2013 sont globalement décrites dans les paragraphes qui suivent. L'ensemble des mesures fiscales prises depuis le début de la crise en 1999 se trouve en annexe du présent rapport.

a) Exonération de la TVA sur l'acquisition des véhicules de transport

La crise post-électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire a aggravé les difficultés financières des entreprises de transport en raison des nombreux vols, pillages et destructions dont ont été victimes ces entreprises; de sorte qu'elles sont confrontées à des difficultés de trésorerie qui constituent un obstacle au renouvellement de leurs parcs automobiles.

Afin de faire face à cette situation difficile, le gouvernement a décidé d'exonérer de TVA, les acquisitions de véhicules de transport neufs effectuées au cours des exercices 2012 et 2013 par les entreprises de transport public de personnes ou de marchandises.

b) Extension du champ du taux réduit de la Taxe sur les Opérations Bancaires au profit des petites et moyennes entreprises

Aux termes des dispositions de l'article 401 du Code Général des Impôts, les petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel, toutes taxes comprises, inférieur à 1 000 000 000 F CFA, supportent la Taxe sur les Opérations Bancaires (TOB) applicable aux agios liés aux crédits d'équipement informatique et industriel et aux crédits d'acquisition de logiciels à un taux de 5% sur une base hors taxe.

Cette mesure prise pour encourager l'informatisation des petites et moyennes entreprises mérite d'être étendue aux autres prêts qui leur sont consentis dans le cadre de leur exploitation. Cette extension du champ du taux réduit de la TOB contribuera à la promotion de cette catégorie d'entreprises, dans le cadre de la politique de reconstruction et de relance post-crise du Gouvernement.

c) Mesures en faveur des personnes redevables de l'impôt foncier

La crise qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis une décennie a contribué à accroître les difficultés des contribuables à respecter leurs obligations fiscales, notamment en matière d'impôt foncier.

Ainsi, les arriérés de cet impôt ont atteint un niveau important malgré les nombreuses mesures d'annulation prises depuis 2002. Afin d'alléger la charge fiscale des propriétaires fonciers et de leur permettre de s'acquitter aisément leur impôt, il est proposé de :

- réduire à hauteur de 25% au moment du règlement, le montant de l'impôt sur le revenu foncier et/ou de l'impôt sur le patrimoine foncier dus au titre de chaque année lorsque le règlement intervient au plus tard le 31 décembre de l'année d'imposition, en ce qui concerne les redevables personnes physiques ;
- annuler à hauteur de 25%, au moment du paiement, les arriérés d'impôt sur le revenu foncier et/ou d'impôt sur le patrimoine foncier dus au 31 décembre 2011, à condition que le paiement soit effectué au plus tard le 31 décembre 2012.

Par ailleurs, il est proposé de rendre mensuel le paiement de l'impôt foncier en vue de rendre plus supportable le montant mis à la charge des redevables de cet impôt.

d) Prorogation des mesures en faveur des entreprises sinistrées lors de la crise post-électorale

Dans le but d'aider les entreprises à faire face aux effets de la crise post-électorale et de relancer leurs activités, l'article premier de l'annexe fiscale à l'ordonnance n°2011-121 du 22 juin 2011 portant Budget de l'Etat pour la gestion 2011, a accordé des mesures fiscales de faveur aux entreprises sinistrées notamment :

- l'exclusion de la base de l'impôt sur les bénéfices au titre des exercices 2011 et 2012, des intérêts des prêts consentis par les banques ivoiriennes aux entreprises sinistrées, en vue du renouvellement des biens détruits ;
- la réduction de moitié du montant de l'impôt minimum forfaitaire dû au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2011, pour les entreprises relevant du régime réel normal d'imposition ;
- la réduction de la moitié du montant de la patente commerciale au titre de l'année 2012.

e) Mesures de soutien aux entreprises de presse et de l'audiovisuel

L'annexe fiscale à l'ordonnance n°2008-381 du 18 décembre 2008 portant Budget de l'Etat pour la gestion 2009, a accordé des exonérations aux entreprises de presse. Ces allègements concernent :

- l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ou d'impôt minimum forfaitaire ;
- l'impôt sur le patrimoine foncier à l'exception des immeubles donnés en location ;
- la contribution nationale pour le développement économique, culturel et social de la nation au titre du personnel local.

Ces mesures visaient à aider ces entreprises confrontées à des difficultés d'ordre structurel, à faire face aux effets de la crise. Toutefois, en raison de la persistance de cette situation difficile, les entreprises de presse n'ont pu pleinement profiter des avantages prévus.

Afin de permettre aux entreprises concernées de faire face à leurs difficultés et de mieux amorcer la période post-crise, il est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2012, certaines mesures fiscales en leur faveur et d'étendre lesdites mesures aux entreprises du secteur de l'audiovisuel qui n'ont pas été prises en compte par la disposition adoptée en 2008.

f) Suppression de la taxe sur les encours de crédits bancaires

L'Ordonnance n°87-259 du 25 février 1987 portant création de la taxe sur les encours de crédits bancaires, dispose en son article premier que les encours de crédits de toute nature, non libellés en

devises et effectivement accordés à leur clientèle, par les banques, les établissements financiers et les agents de change sont soumis à une taxe trimestrielle.

Ainsi, chaque fois que la banque accorde un crédit, elle acquitte 0,2% au titre de la taxe, sur la totalité du montant du crédit accordé.

Les entreprises étant les principales bénéficiaires des crédits octroyés, et en vue de soutenir la dynamique de relance économique post-crise, il est proposé de supprimer la taxe sur les encours de crédits bancaires.

g) Aménagement des mesures fiscales accordées à la Société des Transports Abidjanais (SOTRA)

Dans le cadre de l'aide à la restructuration de la Société des Transports abidjanais (SOTRA), l'article 5-1 de l'annexe fiscale à la loi de Finances pour la gestion 2005 et l'article 2-1 de l'annexe fiscale à l'ordonnance n°2007-675 du 28 décembre 2007 portant Budget de l'Etat pour la gestion 2008, ont respectivement institué et prorogé en faveur de cette société, un régime d'achat en franchise de TVA et de droit de douane jusqu'au 31 décembre 2010.

Cette mesure qui devrait permettre à la SOTRA d'exécuter convenablement son programme d'investissement, n'a pas donné les résultats escomptés. En outre, la crise post-électorale a fortement contribué à la dégradation des investissements de la société, compromettant ainsi les acquis de ces dernières années.

Par ailleurs, suite à sa restructuration, la SOTRA est devenue un groupe de sociétés constituées d'une société mère, la SOTRA et de trois (3) filiales qu'elle détient à 100% et dont le développement a été également interrompu par la crise. Il s'agit de :

- SOTRA Industries (ex ateliers centraux, unité industrielle de montage et maintenance de véhicules autobus, car et bateau-bus) ;
- SOTRA Tourisme (ex bureau de tourisme et voyage) ;
- Institut SOTRA (formation aux métiers du transport).

Dans le but d'aider la SOTRA à achever la mise en œuvre de son programme de restructuration, les mesures suivantes ont été proposées :

- la prorogation de l'exonération de TVA et des droits de douanes jusqu'au 31 décembre 2015 et
- l'exemption de la contribution des patentes de la SOTRA jusqu'au 31 décembre 2015.

L'incidence financière de ces mesures d'allègements fiscaux en faveur du secteur privé, évaluée par la Direction Générale des Impôts (DGI), est consignée dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 15 : Incidence financière des mesures d'allègements contenues dans l'annexe fiscale 2011

Mesures fiscales	Incidence financière
Suspension au titre de l'année 2011 de certains impôts et taxes (vignettes, droits d'enregistrement, patente)	8 500 000 000
Réduction d'impôt (patente, impôt synthétique, impôt foncier)	23 000 000 000
Annulation des arriérés d'impôts des entreprises entièrement détruites	9 600 000 000
Exonération d'impôts dus sur les intérêts des prêts consentis pendant la période du 1er avril au 31 décembre 2011	26 200 000 000
Annulation de l'impôt foncier, pour les contribuables dont les immeubles ont subi des dommages ou des destructions	1 000 000 000
Annulation des cotisations d'impôts (impôt synthétique) dus au titre des mois de mai et juin 2011	400 000 000
TOTAL	68 700 000 000

Source : DGI/Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales

Tableau 16 : Incidence financière des mesures d'allègements contenues dans l'annexe fiscale 2012

Mesures fiscales	Incidence financière
Exonération de la TVA portant sur les prestations d'hospitalisation et la restauration fournies par les structures hospitalières	5 700 000 000
Exonération de la TVA sur les véhicules de transport	14 000 000 000
Extension du champ du taux réduit de la taxe sur les opérations bancaires au profit des PME	7 000 000 000
Exonération des pensions versées aux personnes retraitées	3 600 000 000
Mesures en faveur des personnes redevables de l'impôt foncier	3 674 000 000
Prorogation des mesures en faveur des entreprises sinistrées lors de la crise post-électorale	28 000 000 000
Mesure de soutien aux entreprises de presse et de l'audiovisuel	800 000 000
Suppression de la taxe sur les encours bancaires	4 200 000 000
TOTAL	66 974 000 000

Source : DGI/Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales

Tableau 17 : Incidence financière des mesures d'allègements contenues dans l'annexe fiscale 2013

Mesures fiscales	Incidence financière
Aménagement du taux de la TVA applicable aux produits pétroliers	43 050 000 000
Extension du champ d'application de la TOB aux structures de micro-finance constituées sous la forme de sociétés de capitaux	2 000 000 000
Aménagement du minimum de perception de l'IMF (Impôt minimum forfaitaire) des distributeurs agréés de gaz butane	1 000 000 000
Exonération d'impôt sur les traitements et salaires sur les sommes versées par les employeurs dans le cadre des contrats d'assurances maladie au profit de leurs salariés	2 000 000 000
Réduction de moitié le tarif de l'impôt foncier applicable aux exploitations agricoles	325 000 000
Dispositions de l'article 193 du code général des impôts relatives au taux de l'impôt sur le revenu des créances	1 730 000 000
Aménagement des dispositions relatives à l'impôt général sur le revenu	2 000 000 000
Réduction du taux du droit d'enregistrement sur les actes de formation de sociétés	1 200 000 000
Prorogation de la mesure de suspension du droit d'enregistrement à l'exportation sur les actes de vente de coton, d'anacarde, de karité et de cola	4 000 000 000
Prorogation des mesures fiscales de soutien aux entreprises de presse et de l'audiovisuel	800 000 000
Réduction du taux de la taxe pour le développement touristique	1 100 000 000
TOTAL	59 205 000 000

Source : DGI/Direction de la Planification, des Etudes et des Statistiques Fiscales

Ce sont au total un montant de 194 879 000 000 F CFA que le Gouvernement a indirectement apporté sous forme d'allègements fiscaux aux entreprises sinistrées afin de leur permettre de relancer les activités économiques sur la période 2011-2013.

**- VI -
CONTRAINTE ET LIMITES
DE L'ETUDE**

VI – CONTRAINTES ET LIMITE DE L'ETUDE

Il convient d'indiquer que quelques obstacles ont émaillés la réalisation de la présente étude. Les plus importants tiennent au déroulement des focus groups et à la collecte des données quantitatives produites par les organisations professionnelles ou par certaines entreprises elles-mêmes.

Les focus groups se sont heurtés à l'indisponibilité des acteurs, à la perte d'un certain nombre de données liées aux préjudices antérieurs et à l'indifférence de nombreuses entreprises et organisations professionnelles relativement à des dédommagements éventuels desdites entreprises par le Gouvernement. Cela a eu pour conséquences majeures :

- la non exhaustivité des préjudices subis par les entreprises. En effet, alors que certaines structures n'ont pas déclarés la totalité des préjudices subis, d'autres se sont tout simplement abstenues de toute déclaration du fait qu'elles doutent d'un quelconque dédommagement de l'Etat ;
- des propositions de recommandations essentiellement axées sur des actions indirectes de l'Etat pour la relance du secteur privé.

En ce qui concerne la collecte des données quantitatives, elle a essentiellement porté sur des données secondaires. Les organismes producteurs de ces données, initialement sceptiques, ont fini par mettre leurs bases de données à la disposition du Consultant.

Cependant, compte tenu du fait que la méthodologie adoptée n'a pas prévu de phase de vérification des déclarations faites par les entreprises, nous n'avons pas eu de rencontres directes avec ces dernières. Cela n'a pas permis au Consultant de produire les données relatives :

- aux conséquences sociales des préjudices subis par les unités de production notamment les pertes d'emplois ;
- aux taux de reprise des activités par les entreprises sinistrées ;
- au classement des préjudices subis par branches et/ou par secteurs d'activités.

Dans le cadre de cette étude, nous avons procédé à la consolidation et à la mise en cohérence des informations recueillies afin d'éliminer l'ensemble des doublons par un pointage systématiques des unités statistiques des différentes bases de données.

Fort des contraintes et des limites enregistrées dans la conduite de l'étude, l'Etat devra, avant la mise en œuvre des recommandations ci-dessous proposée par le cabinet SIADES, et particulièrement en ce qui concerne les dédommagements directs, procéder à un audit des déclarations de préjudices consolidées dans les différentes bases de données.

En effet, comme nous l'avons signalé dans les paragraphes précédents, le Consultant n'a pas pu procéder à la vérification des déclarations faites par les différentes entreprises sinistrées.

**- VII -
RECOMMANDATIONS**

VII – RECOMMANDATIONS

Une recommandation majeure a été faite lors des focus groups relativement aux actions à initier en vue de la relance du secteur privé. Il s'agit pour l'Etat, en plus des mesures indirectes prises dans les annexes fiscales, d'apporter des appuis substantiels sous forme de dédommagements financiers aux entreprises sinistrées pendant les différentes crises socio-économiques traversées par le pays.

Au delà de cette recommandation, il importe d'analyser la question de l'appui aux entreprises sinistrées suivant quatre (4) dimensions notamment, l'état de l'entreprise, le statut de l'entreprise, la taille et/ou la capacité de financement de l'entreprise et l'objectif visé par les mesures à prendre par l'Etat. Notons que les trois (3) premières dimensions permettront de procéder à la classification des entreprises dans le dispositif de relance des entreprises proposé par le Cabinet SIADES.

Selon l'état de l'entreprise, nous distinguons d'une part, les entreprises fermées ou non fonctionnelles et d'autre part, les entreprises qui, malgré les différentes crises, sont restées actives en maintenant leur activité de production.

Selon le statut, l'on distingue les entreprises privées et les entreprises publiques. Dans le cadre de cette étude, l'entreprise publique se définit comme une unité de production dont l'Etat détient l'entière, la majorité ou une minorité de blocage du capital.

Selon la taille et/ou la capacité de financement de l'entreprise, l'on distingue trois (3) grandes catégories d'unités de production :

- les grandes entreprises : il s'agit des entreprises ayant un chiffre d'affaires important, généralement affiliées à une multinationale et ayant une certaine facilité d'accès au financement bancaire ;
- les petites et moyennes entreprises ou industries (PME/PMI) : elles se caractérisent par un chiffre d'affaires moyen et des difficultés d'accès au financement bancaire ;
- les artisans et les unités de production informelles : ce sont les unités de production dont le chiffre d'affaires est faible (voir très faible) et qui ont un accès quasi impossible au financement bancaire.

Les objectifs visés par les mesures par l'Etat en vue d'assurer la relance économique des entreprises sinistrées peuvent se regrouper en cinq (5) grands points :

- le renouvellement ou le renforcement de l'outil de production ;
- la réduction des charges et des surcoûts de production ;
- l'amélioration des conditions d'accès au financement bancaire ;
- l'amélioration de la trésorerie et de la situation financière des entreprises et
- le renforcement de la sécurité et de l'environnement de travail des entreprises.

Pour chacun des objectifs ci-dessus, différentes mesures de relance du secteur privé sont proposées par le Cabinet SIADES et décrites dans les paragraphes qui suivent. Ces mesures qui restent à un niveau de description globale dans le présent rapport, pourront et devront être détaillées par les différents acteurs qui seront chargés de leur mise en œuvre.

7.1. Description des mesures de relance du secteur privé

Pour le renouvellement ou le renforcement de l'outil de production, les mesures proposées consistent à apporter une indemnisation financière aux entreprises sinistrées, à mettre en place un

mécanisme de développement ou de facilitation de l'accès au crédit bail et à accroître ou assurer le versement des subventions.

Pour ce qui concerne les artisans, nous recommandons que des démarches soient engagées en vue de leur trouver des sites d'installation pour l'exercice de leurs activités. Ces sites pourraient prendre la forme de zones franches spécialisées selon les différentes filières du secteur de l'artisanat. Ils bénéficieraient alors d'avantages fiscaux tels que l'exonération des charges patronales, l'assujettissement à l'impôt synthétique ou à la taxe municipale, l'exonération de l'impôt foncier, l'exonération de la TVA pour le renouvellement des équipements, etc.

Concernant la réduction des charges et des surcoûts de production, les mesures à prendre peuvent être regroupées en trois (3) principaux points :

- l'accélération des procédures administratives de création et d'exploitation des entreprises et la réduction des impôts et taxes notamment, la TVA, la TOB, l'impôt foncier, l'ITS, etc. ;
- l'assouplissement des conditions de dédouanement des marchandises à travers l'accélération des procédures de dédouanement et la réduction des droits et taxes à l'importation ;
- l'assouplissement des conditions d'exportation des marchandises par l'accélération des procédures d'exportation et la réduction des droits et taxes à l'exportation.

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'accès au financement bancaire, il s'agit d'assouplir lesdites conditions et d'opérer des réductions, tant sur les taxes bancaires que sur les frais financiers. L'Etat devra également, en partenariat avec le système bancaire, mettre en place des fonds de garantis ou ouvrir des lignes de crédits à l'attention des entreprises sinistrées.

Pour l'amélioration de la trésorerie et de la situation financière des entreprises, l'Etat devra prendre des mesures d'annulation de dettes fiscales, de paiement des crédits fournisseurs et de remboursement de la dette intérieure et des crédits TVA.

Le renforcement de la sécurité et de l'environnement de travail des entreprises devra se traduire par des actions en vue d'assurer :

- la sécurité des biens et des personnes ;
- la fourniture régulière des entreprises en eau et en énergie (pétrole et dérivés du pétrole, électricité et gaz) ;
- la mise en place de mécanismes fiables et rapides d'obtention des titres fonciers et
- l'entretien et le renforcement des infrastructures économiques (transport, communication, etc.).

Les différentes mesures proposées par le Cabinet SIADES en vue de la relance du secteur privé sont consignées dans un dispositif schématisé dans la section qui suit. Ce dispositif décrit les différentes mesures à prendre par l'Etat pour chaque type d'entreprise sinistrée.

7.2. Description du dispositif proposé pour la relance du secteur privé

7.2.1. Classification des entreprises sinistrées

Le dispositif de relance proposé dans le cadre de cette étude, fait une classification des entreprises sinistrées à trois (3) niveaux.

- au premier niveau, nous distinguons les entreprises sinistrées mais encore fonctionnelles, les entreprises fermées ou non fonctionnelles et les artisans ou les unités de production informelles en cessation d'activités ;
- au second niveau, les entreprises encore fonctionnelles ont été subdivisées en deux (2) groupes : les entreprises publiques et les entreprises privées ;
- au dernier niveau, ce sont les entreprises privées qui sont réparties entre les grandes entreprises, les PME/PMI et les artisans ou unités de production informelles.

Cette classification permet de déterminer de façon globale, six (6) types d'entreprises sinistrées :

- 1) les artisans ou les unités de production informelles en cessation d'activités ;
- 2) les entreprises fermées ou non fonctionnelles ;
- 3) les entreprises publiques fonctionnelles ;
- 4) les grandes entreprises privées fonctionnelles ;
- 5) les PME/PMI privées fonctionnelles et
- 6) les artisans ou les unités de production informelles encore en activité.

7.2.2. Dispositif de relance du secteur privé

Le dispositif proposé et schématisé ci-dessous, décrit pour chacun des types d'entreprises ci-dessus, les mesures à prendre par l'Etat en vue d'assurer la relance de l'activité économique.

Tableau 18 : Dispositif d'appui au secteur privé

Type de sinistré	Objectif des mesures de l'Etat	Mesures à prendre (Axes stratégiques d'intervention)
Artisans ou unités de production informelles en cessation d'activités	Renouvellement ou renforcement de l'outil de production	- Indemnisation financière
Entreprises fermées ou non fonctionnelles	Renouvellement ou renforcement de l'outil de production	- Indemnisation financière - Accès au crédit bail
Entreprises publiques fonctionnelles	Renouvellement ou renforcement de l'outil de production	- Accroissement ou versement effectif des subventions aux entreprises publiques
	Réduction des charges et des surcoûts de production	- Accélération des procédures administratives de création et d'exploitation des entreprises - Assouplissement des conditions de dédouanement des marchandises - Assouplissement des conditions d'exportation des marchandises - Suppression ou allègement d'impôts, droits et taxes
	Amélioration des conditions d'accès au financement bancaire	- Accès au financement extérieur à travers le processus des prêts rétrocédés - Création de fonds de garantis ou ouverture de lignes de crédit bancaire - Réductions de taxes bancaires et de frais financiers
	Amélioration de la trésorerie et de la situation financière des entreprises	- Annulation de dettes fiscales - Paiement des crédits fournisseurs - Remboursement des crédits de TVA - Remboursement de la dette intérieure
Grandes entreprises privées fonctionnelles	Renouvellement ou renforcement de l'outil de production	- Indemnisation financière
	Réduction des charges et des surcoûts de production	- Accélération des procédures administratives de création et d'exploitation des entreprises - Assouplissement des conditions de dédouanement des

Type de sinistré	Objectif des mesures de l'Etat	Mesures à prendre (Axes stratégiques d'intervention)
		marchandises - Assouplissement des conditions d'exportation des marchandises - Suppression ou allègement d'impôts, droits et taxes
	Amélioration des conditions d'accès au financement bancaire	- Réduction de taxes bancaires et de frais financiers
	Amélioration de la trésorerie et de la situation financière des entreprises	- Annulation de dettes fiscales - Paiement des crédits fournisseurs - Remboursement des crédits de TVA - Remboursement de la dette intérieure
PME/PMI privées fonctionnelles	Renouvellement ou renforcement de l'outil de production	- Indemnisation financière - Accroissement ou versement effectif des subventions aux PME/PMI
	Réduction des charges et des surcoûts de production	- Accélération des procédures administratives de création et d'exploitation des entreprises - Assouplissement des conditions de dédouanement des marchandises - Assouplissement des conditions d'exportation des marchandises - Réduction de certains impôts, droits et taxes
	Amélioration des conditions d'accès au financement bancaire	- Réduction de taxes bancaires et de frais financiers - Création de fonds de garantis ou ouverture de lignes de crédit auprès des banques et des structures de microfinance
	Amélioration de la trésorerie et de la situation financière des entreprises	- Annulation de dettes fiscales - Paiement des crédits fournisseurs - Remboursement des crédits de TVA - Remboursement de la dette intérieure
Artisans et unités de production informelles encore en activité	Renouvellement ou renforcement de l'outil de production	- Indemnisation financière
	Réduction des charges et des surcoûts de production	- Suppression ou allègement d'impôts, droits et taxes
	Amélioration des conditions d'accès au financement bancaire	- Création de fonds de garantis ou ouverture de lignes de crédit auprès des structures de microfinance - Réductions de taxes bancaires et de frais financiers

Source : Cabinet SIADES

Le renforcement de la sécurité et de l'environnement de travail des entreprises, y compris l'entretien et le développement des infrastructures économiques, ne sont pas des mesures spécifiques aux entreprises sinistrées. L'Etat devra assurer leur mise en œuvre au profit de l'ensemble des entreprises du secteur privé.

Par ailleurs, la déclinaison des axes stratégiques d'intervention sous forme d'actions opérationnelles, assorties de chronogrammes d'exécution, devront faire l'objet d'un séminaire national regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les questions de l'impact de la crise socio-politique sur le secteur privé et des initiatives en vue d'assurer la relance post-crise.

Ce séminaire permettra de :

- renforcer le niveau de confiance entre l'Etat et le secteur privé travers une mobilisation quantitative et qualitative des différentes parties à ces assises ;
- produire, outre les plans d'actions opérationnelles et les chronogrammes d'exécution, des feuilles de routes pour chacune des administrations responsables desdites actions et

- renforcer le cadre de concertation entre l'Etat et le secteur privé en confiant au Comité de Concertation entre l'Etat et le Secteur Privé (CCESP), la charge du suivi de la mise en œuvre des recommandations dudit séminaire.

Il devra également être marqué par un engagement solennel des plus hautes autorités de l'Etat (Président de la République ou Premier Ministre) à assurer dans les meilleurs délais, la mise en œuvre des conclusions du séminaire.

7.2.3. Cadre d'intervention d'urgence

Le présent chapitre propose un cadre d'intervention d'urgence pour la mise en œuvre des mesures d'indemnisation et de dédommagement indirect des entreprises sinistrées.

Rappelons que dans les situations de crise comme celle que la Côte d'Ivoire vient de traverser, les victimes s'attendent beaucoup plus à des dédommagements directs dans la mesure où cela leur permettra de reconstituer les fonds de roulement et de renouveler assez rapidement les outils de production et d'exploitation.

Des cas similaires ont été observés au Mali en 1992 où l'Etat a indemnisé les entreprises victimes des manifestations de rue, aux Etats-Unis, lors des émeutes de Los Angeles où les assurances ont été mises à contribution dans le dédommagement des sinistres et ici même en Côte d'Ivoire, lors des événements de 1958 impliquant les ressortissants d'ahoméens.

Ces actes permettent de reconstituer le tissu de production et de restaurer un climat de confiance indispensable au retour des investisseurs.

Mais, en l'absence de données chiffrées sur les taux d'indemnisation de ces mesures prises par le passé, nous allons nous appuyés dans le cadre de cette étude d'une part, sur le coût fiscal des allègements accordés par l'Etat depuis 2011 et d'autre part, sur les contributions sollicitées en urgence par les banques publiques en vue de soulager leur trésorerie et accroître leur capacité opérationnelle.

a) Coût fiscal des allègements accordés par l'Etat depuis 2011

Sur la période 2011 à 2013, l'Etat a accordé des allègements fiscaux d'un coût total de 194,9 milliards de francs CFA pour une moyenne annuelle d'environ 65 milliards de francs CFA.

Tableau 19 : Moyenne annuelle du coût fiscal consentie par l'Etat sur la période 2011-2013 aux entreprises sinistrées par les différentes crises socio-politiques

Année ou agrégat	Montant
Année 2011	68 700 000 000
Année 2012	66 974 000 000
Année 2013	59 205 000 000
Coût total sur les 3 années	194 879 000 000
Moyenne annuelle du coût fiscal	64 959 666 667
Estimation du coût fiscale sur 5 ans	324 798 333 333

Source : DGI - Cabinet SIADES

Poursuivre ses efforts sur les cinq (5) années à venir coûterait à l'Etat la somme de 324,8 milliards de francs CFA hormis les coûts précédents.

b) Contributions sollicitées en urgence par les banques publiques en vue de soulager leur trésorerie et accroître leur capacité opérationnelle

Hormis Versus Bank dont le préjudice subi est dérisoire, le montant des contributions sollicitées en urgence par les banques publiques en vue de soulager leur trésorerie et accroître leur capacité

opérationnelle s'élève à 4,3 milliards pour un préjudice total de 8,2 milliards de francs CFA, soit un taux global de 52,58%.

Tableau 20 : Part de la contribution sollicité par les banques publiques relativement au montant des préjudices subis

	Montant des préjudices subis	Contribution sollicitées en urgence	Part de la contribution sollicité sur le montant des préjudices subis
CNCE	5 428 000 000	2 538 000 000	46,76 %
BFA	832 000 000	744 000 000	89,42 %
BNI	1 029 735 394	935 641 394	90,86 %
BHCI	862 000 000	68 405 355	7,94 %
Total	8 151 735 394	4 286 046 749	52,58 %

Source : DPP

Les montants sollicités par les différentes banques correspondent aux encaisses emportées sauf la BNI qui y a inclus le matériel de travail endommagé.

c) Description du cadre d'intervention d'urgence

Comme mentionné plus haut, le Cabinet SIADES recommande la réalisation d'un audit afin de déterminer le montant total à mobiliser pour le dédommagement des entreprises sinistrées. A défaut de recourir à un audit, le cabinet SIADES propose le présent cadre d'intervention d'urgence.

Compte tenu des nombreux projets d'investissement publics en cours, nous recommandons dans ce cadre d'intervention d'urgence, les options suivantes :

- poursuivre les mesures d'allègement fiscal prises par l'Etat sur les trois dernières années à hauteur de la moyenne annuelle déterminées dans le tableau 19 ;
- appliqué le taux de 52,58% représentant la part de la contribution sollicitée en urgence par les banques publiques, afin de déterminer le niveau des indemnités financières à accorder aux entreprises sinistrées ;
- répartir de façon linéaire et sur une durée de 5 ans, l'intervention de l'Etat en termes de dédommagement des préjudices subis.

Fort de ces options, le tableau ci-dessous décrit le cadre d'intervention d'urgence de l'Etat afin de procéder au dédommagement des entreprises sinistrées.

Tableau 21 : Cadre d'intervention d'urgence de l'Etat pour le dédommagement des entreprises sinistrées par les différentes crises socio-politiques

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Dédommagements directs (indemnités)	101 574 228 896	507 871 144 482				
Dédommagements indirects	91 606 122 751	458 030 613 757				
. Allègements fiscaux	64 959 666 667	64 959 666 667	64 959 666 667	64 959 666 667	64 959 666 667	324 798 333 333
. Autres dédommagements indirects	26 646 456 085	26 646 456 085	26 646 456 085	26 646 456 085	26 646 456 085	133 232 280 423
Total	193 180 351 648	965 901 758 238				

Selon le cadre d'intervention d'urgence, le budget de l'Etat devra prévoir sur les cinq (5) prochaines années, un montant annuel de 193,2 milliards de francs CFA pour le dédommagement des entreprises sinistrées par les différentes crises socio-politiques de 1999 à 2010-2011.

Ce montant comprend 101,6 milliards de dédommagements directs ou d'indemnisation, 64,9 milliards d'allègements fiscaux et 26,6 milliards d'autres dédommagements indirects composés de remboursements de crédits de TVA, de versements effectif des subventions, de remboursements de la dette intérieure (emprunts intérieurs contractés et restes à payer au titre de l'exécution des dépenses publiques), etc.

BIBLIOGRAPHIE

1. AGEPE, Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012
2. BNETD, Rapport de l'étude sur les préjudices subis par le secteur privé, 2012.
3. CCI-CI, Base de données des entreprises sinistrées du secteur privé, 1999-2011.
4. CCI-CI, Rapport de la collecte des données sur les entreprises sinistrées du secteur Privé, 2011.
5. CGE-CI, Base de données des entreprises sinistrées du secteur privé, 2010-2011.
6. CNM-CI, Base de données relatives aux artisans sinistrés, 1999-2011.
7. CNPI, Rapport préliminaire du programme de première reconstruction du secteur privé, 2002.
8. DGE/DCPE, Impact de la crise post-électorale sur l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2010 et 2011
9. DGI, Mesures fiscales de soutien au secteur privé de 1999 à 2013.
10. DGE, Actes du séminaire sur la définition d'une stratégie de relance et de développement du secteur privé, 2009
11. FMI, Mémoire de la mission du FMI à Abidjan, du 19 septembre au 3 octobre 2012 sur la revue du programme économique et financier 2011.
12. DPP, Note à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances relative aux dégâts subis par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière Publique majoritaire suite à la crise post-électorale.
13. DPP, Note à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances relative aux dégâts subis par les Banques suite à la crise post-électorale.
14. GCPND, Amélioration de l'environnement des affaires en Côte d'Ivoire.
15. MEMPD, Plan National de Développement de la Côte d'Ivoire 2012-2015, 2011.
16. MEMPD, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2012.
17. KOUADIO Yao Mathias, Environnement des affaires et relance post-crise en Côte d'Ivoire, 2011.

ANNEXES

ANNEXES